

SERVICE PUBLIC DE
L'EAU POTABLE
RAPPORT D'ACTIVITES 2015



Publié en Juin 2016
Téléchargeable sur www.svl79.fr

EDITO

Les articles L 2224-5 et D 2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport d'activités a été présenté aux élus du SVL, le 15 Juin 2016. Il sera ensuite examiné, par l'ensemble des conseillers municipaux des communes constituant le SVL et adressé aux différentes administrations.

Cette communication vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux. Le rapport doit être mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent sa présentation devant le conseil municipal. Un exemplaire est adressé parallèlement au Préfet pour information.

Au travers de ce rapport technique et financier, le SVL rappelle qu'il est, dans le Département, un acteur majeur de la distribution d'eau potable et une collectivité, administrée par les élus, au service de ses usagers.

Dominique REGNIER
Présidente du SVL



SOMMAIRE

1ère Partie : PRESENTATION DU SYNDICAT DU VAL DE LOIRE	4
<i>HISTORIQUE.....</i>	<i>5</i>
<i>TERRITOIRE ET POPULATION DU SVL.....</i>	<i>6</i>
<i>LE FONCTIONNEMENT ACTUEL DU SVL.....</i>	<i>7</i>
2ème Partie : LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	8
<i>ORGANISATION DU SERVICE.....</i>	<i>9</i>
<i>PROVENANCE DE L'EAU.....</i>	<i>11</i>
<i>LE TERRITOIRE DESSERVI.....</i>	<i>14</i>
<i>LE PATRIMOINE DU SVL.....</i>	<i>15</i>
<i>LES VOLUMES.....</i>	<i>19</i>
<i>LE FONCTIONNEMENT.....</i>	<i>23</i>
<i>L'INVESTISSEMENT.....</i>	<i>25</i>
<i>QUALITE DES EAUX :.....</i>	<i>27</i>
<i>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</i>	<i>34</i>
<i>DONNEES 2015 PAR COMMUNE.....</i>	<i>38</i>
3ème Partie : LES INDICATEURS FINANCIERS	40
<i>LE PRIX DE L'EAU POTABLE.....</i>	<i>41</i>
<i>LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU SVL.....</i>	<i>44</i>
<i>LES INVESTISSEMENTS.....</i>	<i>47</i>
<i>LE SVL SOLIDAIRE.....</i>	<i>48</i>
<i>RESUME - LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 2015.....</i>	<i>50</i>

1ère Partie :

PRESENTATION

DU SYNDICAT

DU VAL DE LOIRE



HISTORIQUE

1^{er} Octobre 1956 : Création du Syndicat par arrêté préfectoral :

- ✓ 67 communes
- ✓ 1 seule compétence : distribution de l'eau potable
- ✓ siège du Syndicat à la Sous-Préfecture de Bressuire

1^{er} Janvier 1993 : Transfert du siège – ZI n° 4 – Saint Porchaire – BRESSUIRE

1^{er} Janvier 1994 : Transformation du SVL en Syndicat à la carte avec 5 compétences :

- ✓ Eau
- ✓ Etude déchets
- ✓ Etude assainissement
- ✓ Entretien des installations d'assainissement
- ✓ Système d'information géographique

13 Janvier 1995 : Nouvelle compétence : gestion et élimination des déchets.

28 Janvier 1998 : Transformation de la Collectivité en Syndicat Mixte, ce qui permet l'adhésion de regroupements de communes (SIVOM, Communauté de communes...).

1^{er} Janvier 2003 : Nouvelle compétence : gestion du service assainissement collectif.

1^{er} Janvier 2004 : Création du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

1^{er} Janvier 2014 : Création de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, et agrandissement de la Communauté de Communes du Thouarsais, qui reprennent les compétences Déchets et Assainissement. Le SVL ne gère plus que la distribution d'eau potable.

Lors de sa création, le SVL avait pour mission unique, mais non moins ambitieuse, de mettre en place un réseau de distribution d'eau potable sur tout le Nord Deux-Sèvres.

De 1960 à 1980, les investissements importants, le coût de production de l'eau à Montjean sur Loire, seule ressource du SVL à l'époque, le petit nombre d'abonnés, leur faible consommation (beaucoup d'abonnés ont encore un puits) ont entraîné un prix élevé de l'eau.

La fin des années 70 marque un premier tournant pour la structure qui décide de diversifier ses approvisionnements en utilisant les sources de Ligaine à Taizé en 1978, puis en participant à la création du barrage du Cébron en 1983.

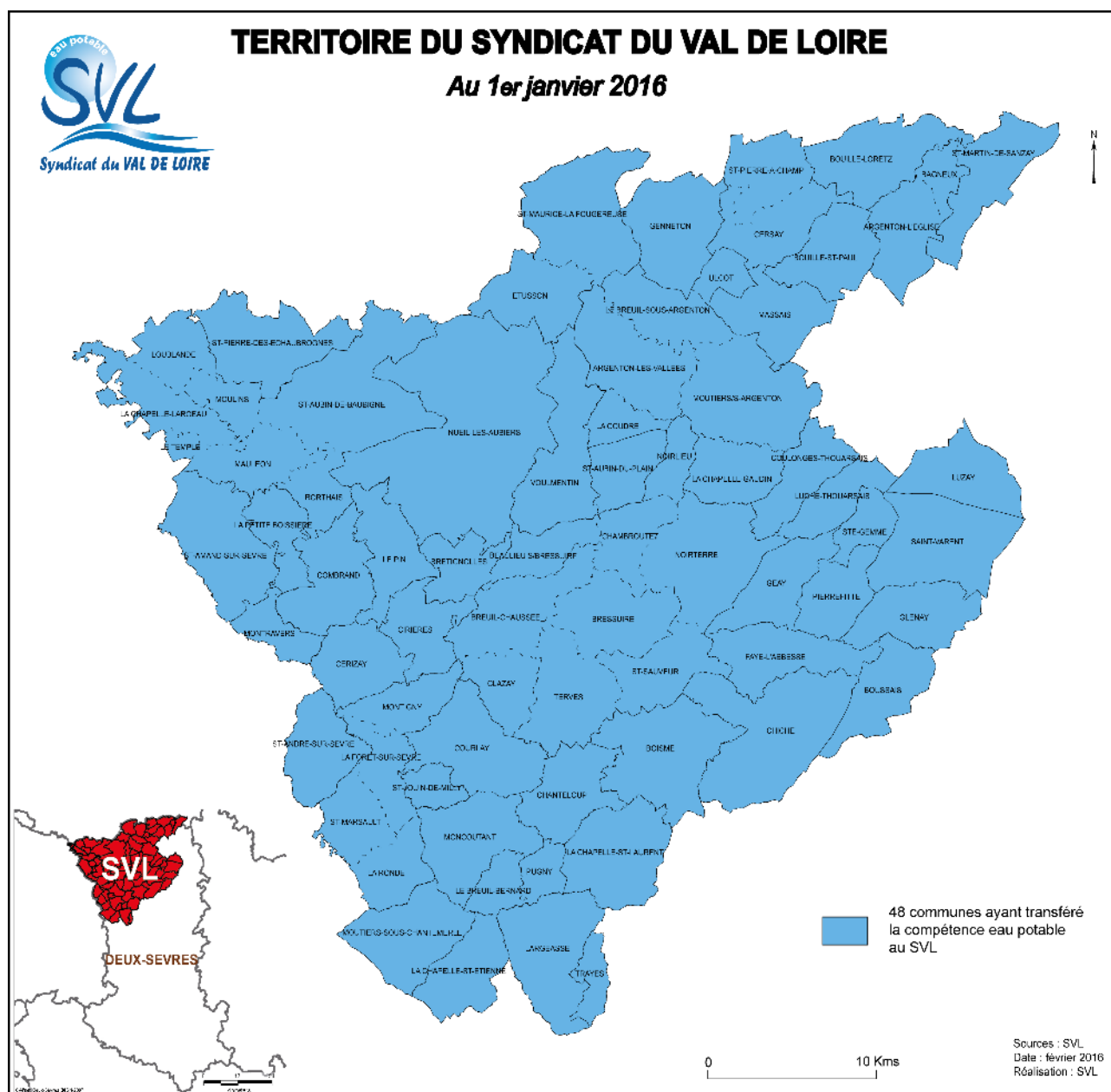
Des communes plus importantes, comme Cerizay et Bressuire adhèrent alors au Syndicat. Cela a permis un bond important du nombre d'abonnés et assuré une assise financière.

Le Syndicat, sous l'impulsion des élus de l'époque, décide ensuite de diversifier ses missions afin de répondre aux attentes en matière de gestion des déchets et de l'assainissement.

La réforme territoriale aboutit au 1^{er} Janvier 2014 à la création de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, et à l'extension de la Communauté de Communes du Thouarsais. Ces collectivités se dotent des compétences Déchets et Assainissement.

En 2014, le SVL se retrouve donc, comme à l'origine, avec la seule compétence Eau Potable, et déménage au 29 rue Lavoisier à Bressuire dans des nouveaux bureaux.

TERRITOIRE ET POPULATION DU SVL



Au 1^{er} janvier 2016 :

- Nombre de communes adhérentes au SVL = 48.
- Nombre de territoires communaux (avec les communes déléguées) = 73.
- Population totale = 83.882 habitants.

LE FONCTIONNEMENT ACTUEL DU SVL

LE COMITE SYNDICAL

Organe délibérant constitué de 60 délégués des communes
Présidé par Mme REGNIER Dominique, assisté de Yannick VERGNAULT en tant que Vice-Président

Il se réunit 3 à 4 fois par an, afin de délibérer dans les domaines suivants :
vote des différents documents budgétaires : budget, compte administratif...
modification des statuts, vote des tarifs du SVL et des participations demandées

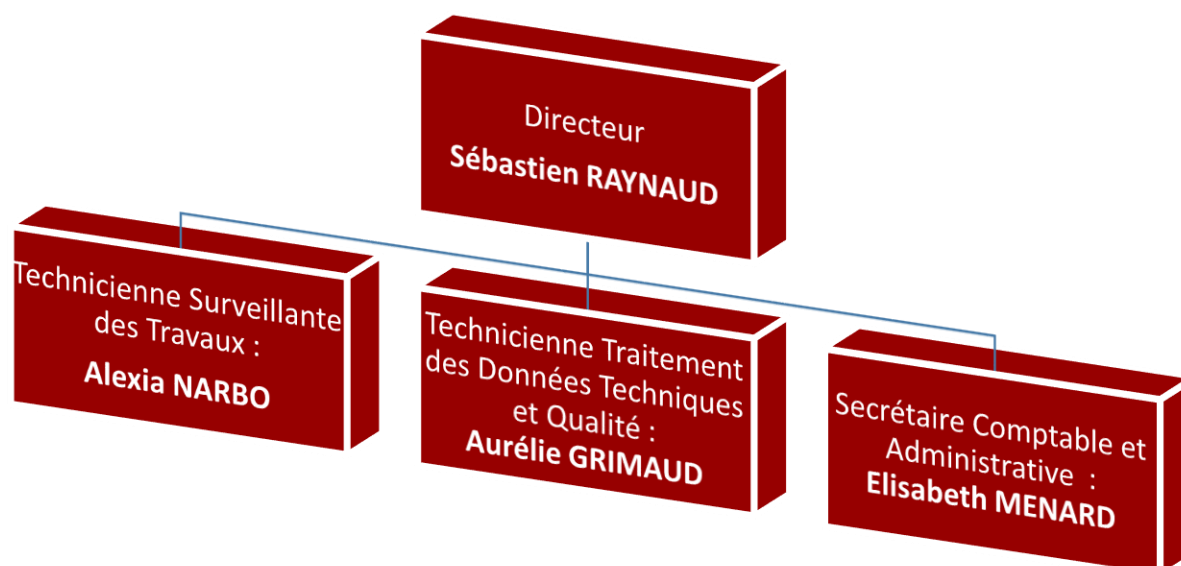
LE BUREAU SYNDICAL

Constitué de 16 membres élus par le Comité, le bureau syndical dispose d'une large délégation de pouvoir afin de gérer les dossiers courants du syndicat.



Réunion du Comité Syndical

ORGANIGRAMME DU SVL 2016



2ème Partie :

LES INDICATEURS

TECHNIQUES



ORGANISATION DU SERVICE

Les communes ayant transféré leur compétence EAU POTABLE au Syndicat du Val de Loire, celui-ci a la charge complète du service, à savoir la **gestion**, la **production** et la **distribution de l'eau potable**, ainsi que **les études** et la **réalisation des travaux**.

Par contre, la gestion du **service incendie** reste de la responsabilité des communes.



Le SVL a décidé de confier la gestion du service de distribution d'eau à un prestataire privé. A l'issue d'une mise en concurrence menée au cours de l'année 2005, un marché public a été signé avec l'entreprise VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux. La durée du marché avait été fixée à 10 ans et a pris fin le 31 décembre 2015. A l'issue d'une mise en concurrence disputée, une nouvelle Délégation de Service Public a été signée avec VEOLIA à compter du 1^{er} Janvier 2016, pour une durée de 10 ans.

Les acteurs du service de distribution de l'eau potable sont :

❖ Le Syndicat du Val de Loire

Propriétaire des réseaux et responsable de l'ensemble de la distribution de l'eau sur son territoire, il réalise les missions suivantes :

- Vote et exécution du budget,
- Décisions concernant les tarifs et les règlements,
- Achat de l'eau nécessaire au service.
- Elaboration et financement des programmes annuels de travaux (travaux neufs, renouvellement et renforcement, rénovation des ouvrages).
- Vérification de la bonne exécution du marché de gestion du service d'eau.

❖ VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux

Exploitant du service d'eau pour le compte du SVL, il assure les prestations suivantes :

- Gestion technique du service (réparation des fuites, fonctionnement du réseau, distribution et maintien de la qualité de l'eau)
- Gestion clientèle du service (abonnements, relevés de compteurs, facturation)
- Réalisation des branchements ne nécessitant pas d'extensions de réseau.

VEOLIA procède à l'encaissement de l'ensemble des règlements auprès des abonnés, puis reverse la totalité des sommes perçues au SVL.

En contrepartie de ces prestations, le SVL rémunère VEOLIA selon le bordereau de prix défini lors de la mise en concurrence.

PARTENAIRES DU SVL — Juin 2016



PROVENANCE DE L'EAU

Pour alimenter ses abonnés, le SVL produit ou achète l'eau à des partenaires extérieurs.

□ Production d'eau :

Le SVL produit une partie de l'eau qui l'alimente à partir des forages de Ligaine à Taizé. Ces forages sont situés dans la plaine de Thouars, et sont en service depuis 1978. Ils puisent l'eau à partir de la nappe phréatique (4 000 m³/jour).

Pour garantir la qualité de l'eau distribuée, l'eau brute est acheminée jusqu'à l'usine de traitement du SEVT aux Coulées de Taizé, où un traitement complet est effectué (dénitrification et décarbonatation), avant retour à la station de Ligaine.



L'eau en retour de l'usine des Coulées de Taizé est donc un mélange des eaux de Ligaine et des autres ressources du SEVT. Ainsi, en cas de problème de qualité sur Ligaine, le SEVT peut continuer à alimenter le SVL à partir de ses autres ressources.

□ Achats d'Eau :

Le SVL achète de l'eau auprès de deux structures dans lesquelles il est partie prenante :

1 – Le Syndicat Mauges-Gâtine :

Implanté à Chemillé (49), ce syndicat regroupe les Syndicat d'Eaux de Loire, de Coutures et du Val de Loire, pour les eaux venant de la Loire.



Depuis la création du SVL en 1956 (d'où le nom du Syndicat), l'eau est puisée dans le lit inférieur de la Loire par des puits à drains rayonnants sur la commune de Montjean sur Loire. La capacité de production est de 45.000 m³/jour.

Une nouvelle usine a été mise en service en 1999 au Thoureil entre Saumur et Angers (16 000 m³/jour).

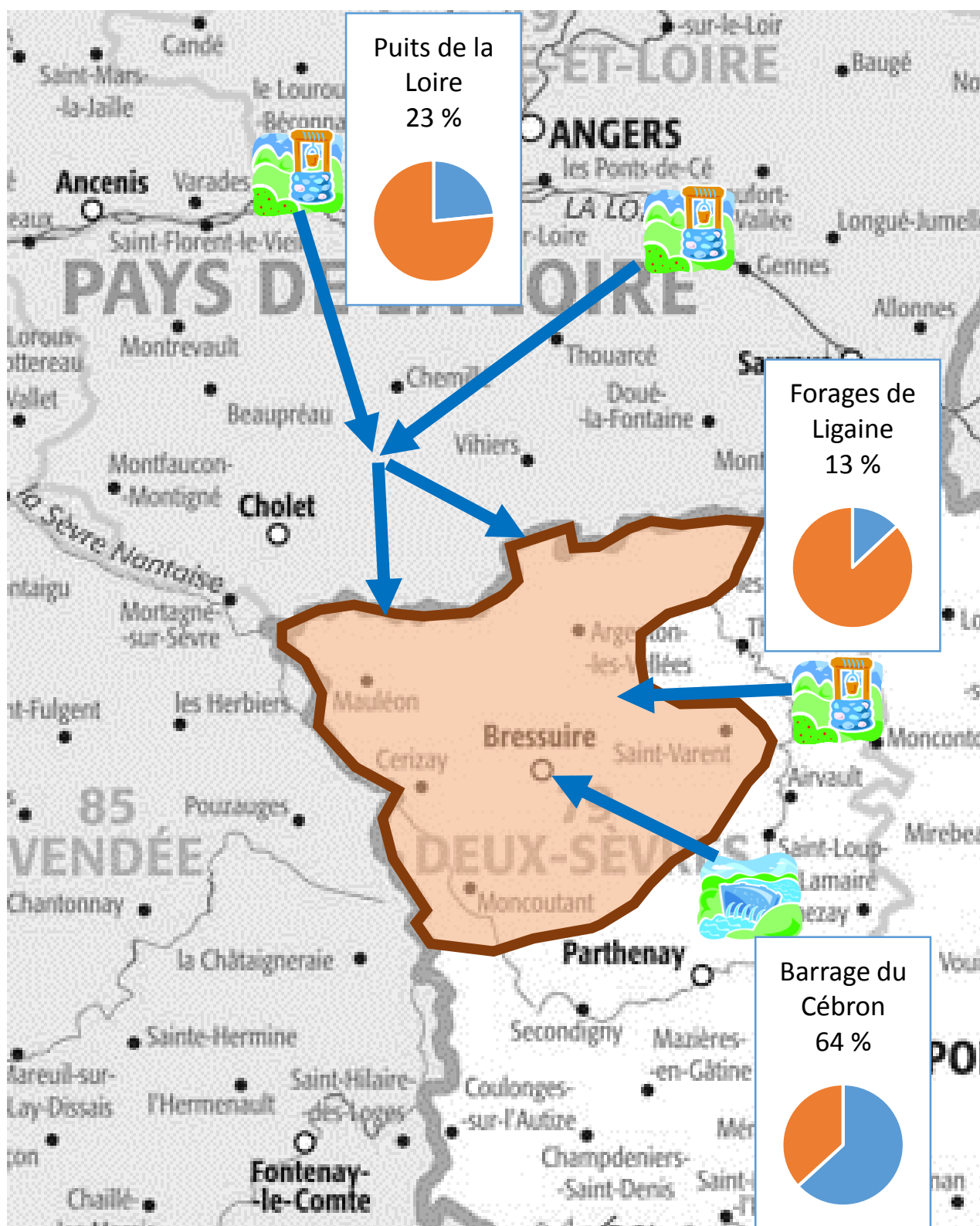
2 – La Société Publique Locale des Eaux du Cébron :

Cette SPL a été créée en Juillet 2013. Elle est constituée des actionnaires suivants : Syndicat du Val de Loire, Syndicat des Eaux de Gâtine, Syndicat d'Eau du Val du Thouet et Conseil Général des Deux-Sèvres. La SPL assure la gestion du Barrage et de l'usine de production d'eau potable du Cébron.

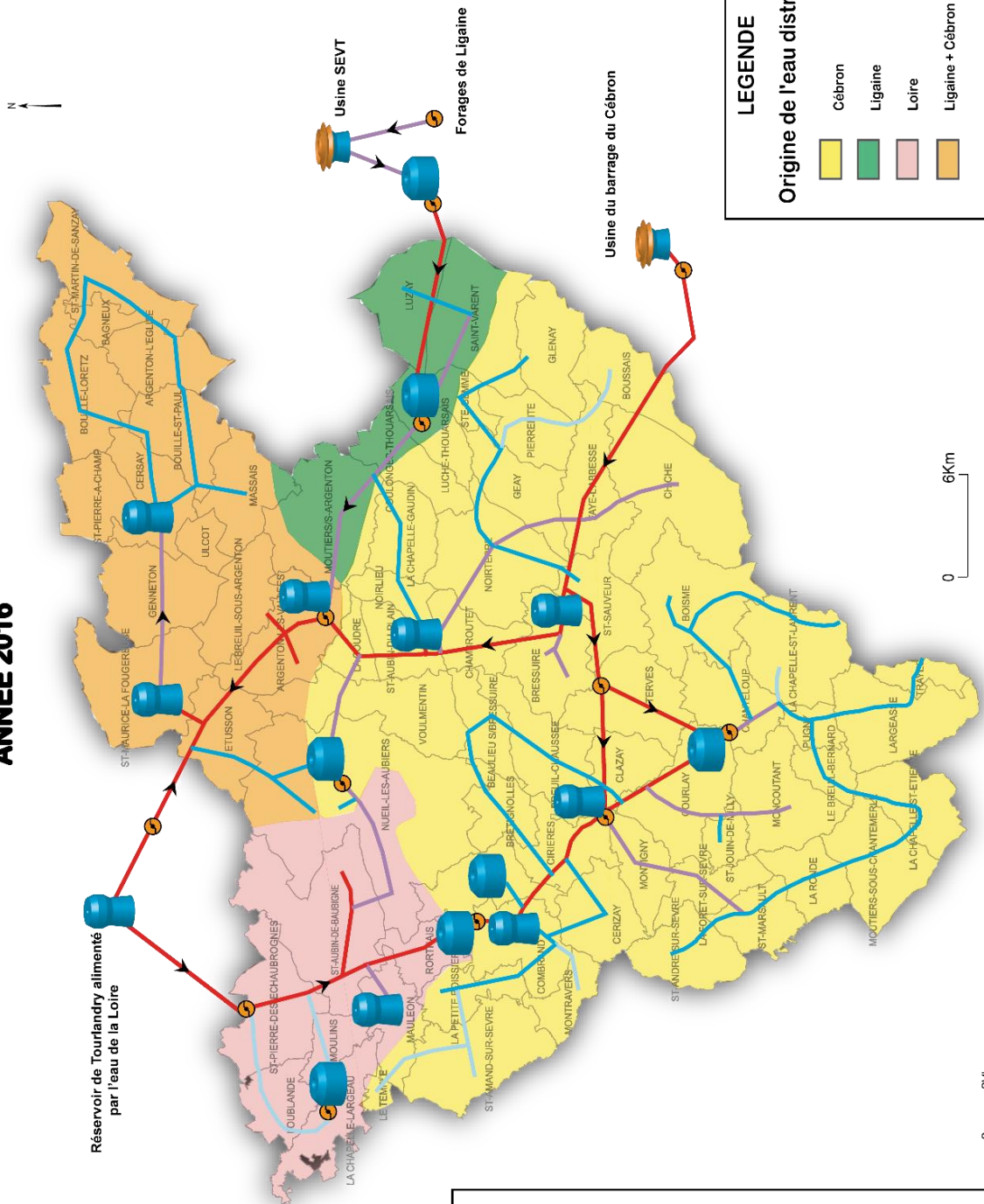
Construit en 1983 près de Saint-Loup sur Thouet, le barrage a une capacité de 11 millions de m³. L'usine de potabilisation permet de produire 30.000 m³/jour.



De plus, à titre d'échange, pour des alimentations ponctuelles et certains hameaux éloignés du réseau du SVL, quelques achats ont lieu auprès de syndicats voisins.



**SCHEMA D'ALIMENTATION DU RESEAU D'EAU POTABLE
DU SYNDICAT DU VAL DE LOIRE
ANNEE 2016**



LEGENDE

Origine de l'eau distribuée

- Cébrion
- Ligaine
- Loire
- Ligaine + Cébrion

LEGENDE

Diamètre des canalisations

- 300-500 mm
- 200-250 mm
- 150 mm
- 125-100 mm

Ouvrages eau potable

- Usine AEP
- Station de surpression
- Réservoir sur Tour
- Réservoir au Sol

Sources : SVL
Date : février 2016
Réalisation : SVL

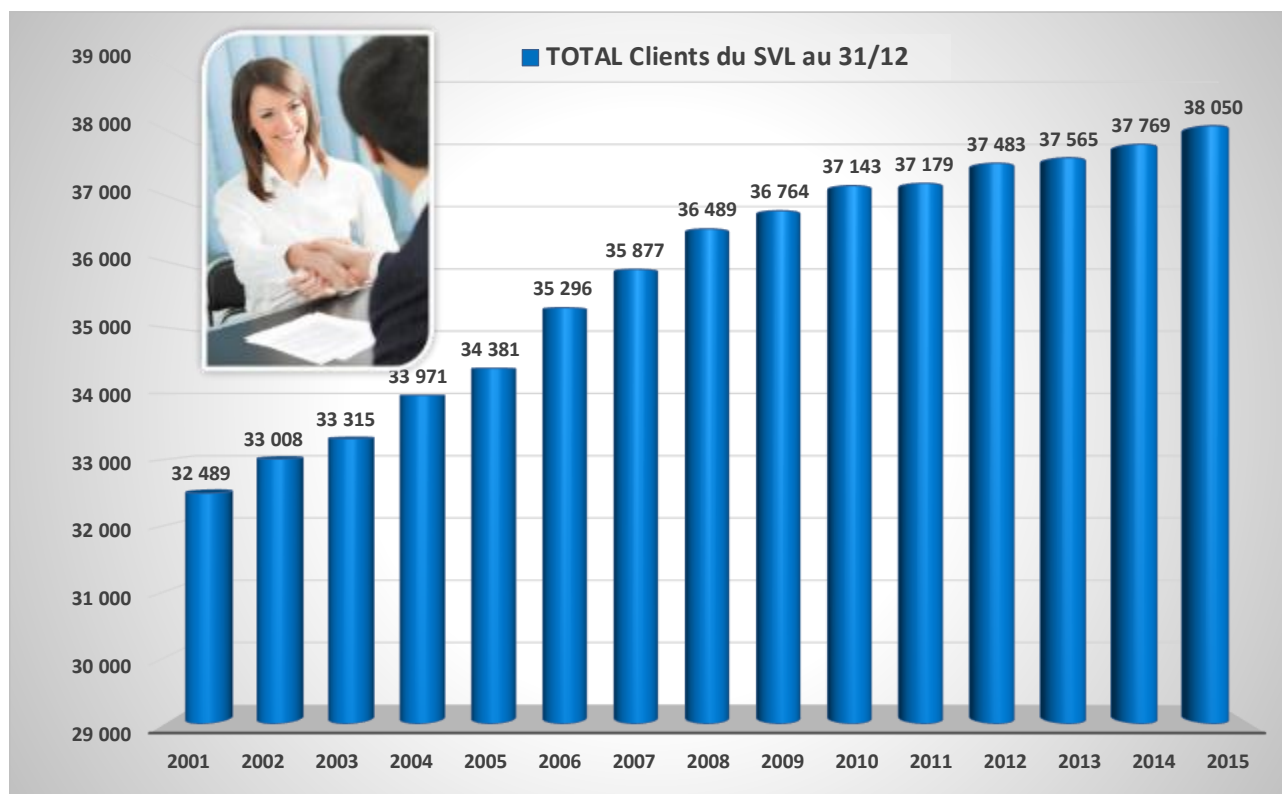
LE TERRITOIRE DESSERVI

☐ Habitants

	2011	2012	2013	2014	2015	% 15/14
Population	81 682	82 123	82 414	83 032	83 672	+ 0,8 %

☐ Clients

	2011	2012	2013	2014	2015	% 15/14
Abonnés ordinaires	37 159	37 463	37 545	37 748	38 031	+ 0,7 %
Abonnés industriels	17	17	17	18	16	- 11 %
Ventes en Gros	3	3	3	3	3	0,0 %
TOTAL ABONNES	37 179	37 483	37 565	37 769	38 050	+ 0,7 %



LE PATRIMOINE DU SVL

▣ Les ouvrages de production

Nom	Commune	Type	Caractéristiques	Débit
Ligaine 1	TAIZE	Forage	Diamètre : 510mm Profondeur : 15m	80 m ³ /h
Ligaine 2	TAIZE	Forage	Diamètre : 510mm Profondeur : 15m	120 m ³ /h



Forage de Ligaine :



Réservoir de Combrand :

▣ Les ouvrages de stockage

Les réservoirs sur tour :

Nom	Commune	Volume de stockage	Cote au sol	Cote Radier	Cote Trop Plein
Moulin Jacquet	BRESSUIRE	2*1.750 m ³	208 m	225 m	235 m
Cersay	CERSAY	750 m ³	92 m	128 m	135 m
Combrand	COMBRAND	1.500 m ³	218 m	260 m	267 m
Mauléon	MAULEON	600 m ³	179 m	193 m	202 m
Montigny	MONTIGNY	2.000 m ³	227 m	260 m	270 m
Sanzay	SANZAY	500 m ³	138 m	180 m	186 m
St Aubin du Plain	ST AUBIN DU PLAIN	750 m ³	158 m	180 m	187 m
St Maurice la Fougereuse	ST MAURICE LA FOUGEREUSE	750 m ³	151 m	175 m	182 m

Les baches au sol :

Nom	Commune	Volume de stockage	Cote au sol	Cote Radier	Cote Trop Plein
La Ménie	COMBRAND	1.000 m ³	174 m	175,5 m	180 m
Chanteloup	COURLAY	2*1.000 m ³	235 m	235 m	240 m
Moulins	LA CHAPELLE LARGEAU	300 m ³	189 m	189,5 m	194 m
Le Pin	LE PIN	300 m ³	216 m	216 m	221 m
Ligaine 1	TAIZE	300 m ³	62 m	60 m	63,15 m
Ligaine 2	TAIZE	500 m ³	62 m	60 m	63,15 m
La Vacherasse	NUEIL LES AUBIERS	2*1.000 m ³	143 m	143,5 m	149,3 m
La Butte	SAINTE GEMME	500 m ³	138 m	138 m	143 m

□ Les stations de reprise et de surpression :

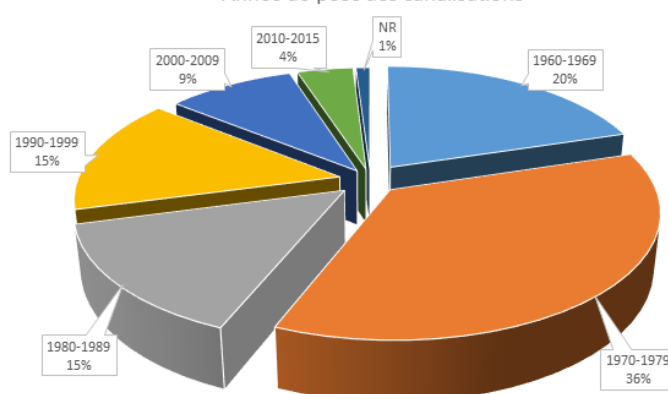
Nom	Commune	Débit	Surpression	Puissance
La Ménie	COMBRAND	3 * 175 m ³ /h	112 m HMT	3 * 90 kW
Chanteloup	COURLAY	1 * 155 m ³ /h	35 m HMT	1 * 22 kW
		1 * 150 m ³ /h	40 m HMT	1 * 30 kW
		1 * 115 m ³ /h	36 m HMT	1 * 18,5 kW
Montigny	MONTIGNY	3 * 175 m ³ /h	30 m HMT	3 * 18 kW
Moulins	LA CHAPELLE LARGEAU	4 * 18 m ³ /h	70 m HMT	4 * 5,5 kW
La Vacherasse	NUEIL LES AUBIERS	4 * 100 m ³ /h	100 m HMT	4 * 37 kW
Beauregard	ST PIERRE DES ECHAUBROGNES	3 * 250 m ³ /h	50 m HMT	3 * 55 kW
La Butte	SAINTE GEMME	2 * 105 m ³ /h	94 m HMT	2 * 45 kW
Sanzay	SANZAY	1 * 150 m ³ /h	90 m HMT	1 * 55 kW
		2 * 400 m ³ /h	120 m HMT	2 * 200 kW
Forages de Ligaine	TAIZE	80 m ³ /h	110 m HMT	35 kW
		120 m ³ /h	110 m HMT	55 kW
Ligaine	TAIZE	2 * 200 m ³ /h	130 m HMT	2 * 110 kW
Terves 1	TERVES	1 * 250 m ³ /h	118 m HMT	1 * 110 kW
		1 * 350 m ³ /h	150 m HMT	1 * 177 kW
Terves 2	TERVES	2 * 185 m ³ /h	72 m HMT	2 * 55 kW

□ Le réseau de distribution

Fonte		PVC		PVC-BIORIENTE		PEHD		Amiante ciment	
∅ (mm)	Linéaire (m)	∅ (mm)	Linéaire (m)	∅ (mm)	Linéaire (m)	∅ (mm)	Linéaire (m)	∅ (mm)	Linéaire (m)
40	241	NR	367	63	70	32	199	42	555
60	75 949	40	12 831	140	947	34	77	60	591
80	14 103	50	132 445	150	5 227	40	20	65	48
90	1 725	63	657 422	160	8 861	50	2 127	125	9 575
100	61 107	75	209 072	200	6 291	63	19 156	150	149
125	86 632	90	137 507	222	739	75	274	200	3 618
150	171 427	110	116 364	225	31 599	110	99		
160	241	125	142 127	250	16 194	140	506		
175	36 531	140	131 791	274	2 794	160	1 010		
200	52 890	160	168 739			180	498		
250	43 435	200	13 096						
300	34 246	225	808						
350	11 147	250	2 166						
400	15 373								
450	6 330								
500	30 250								
Total (en m)	641 627		1 724 735		72 722		23 966		14 536
Pourcentage	25,89%		69,60%		2,93%		0,97%		0,59%
Matériau NR						371 (0,01%)			
Total (en m)						2 477 957			

NR : Non-renseigné

Année de pose des canalisations



L'âge* moyen des canalisations selon le type de matériau :

- Conduites en Fonte = 45 ans (1971)
- Conduites en PVC = 32 ans (1984)
- Conduites en PVC – Biorienté = 14 ans (2002)
- Conduites en PEHD = 9 ans (2007)
- Conduites en Amiante Ciment = 47 ans (1969).

L'âge moyen du réseau de distribution est de **35 ans** (pose en 1981).

*Calcul sur 2 453 km de réseaux renseignés

❑ Les compteurs de surveillance

Le SVL dispose de 140 compteurs de surveillance sur le réseau permettant de suivre les débits au cours de la journée, et de traquer la moindre fuite.

L'année de pose moyenne de ces compteurs est 2011.0, soit **4,0 ans** d'ancienneté.

❑ Les stabilisateurs et réducteurs de pression

101 stabilisateurs et réducteurs de pression sont installés sur le réseau du SVL, afin de réguler la pression pour les points bas du territoire.

L'année de pose moyenne de ces ouvrages est 2009.6, soit **5,4 ans** d'ancienneté.

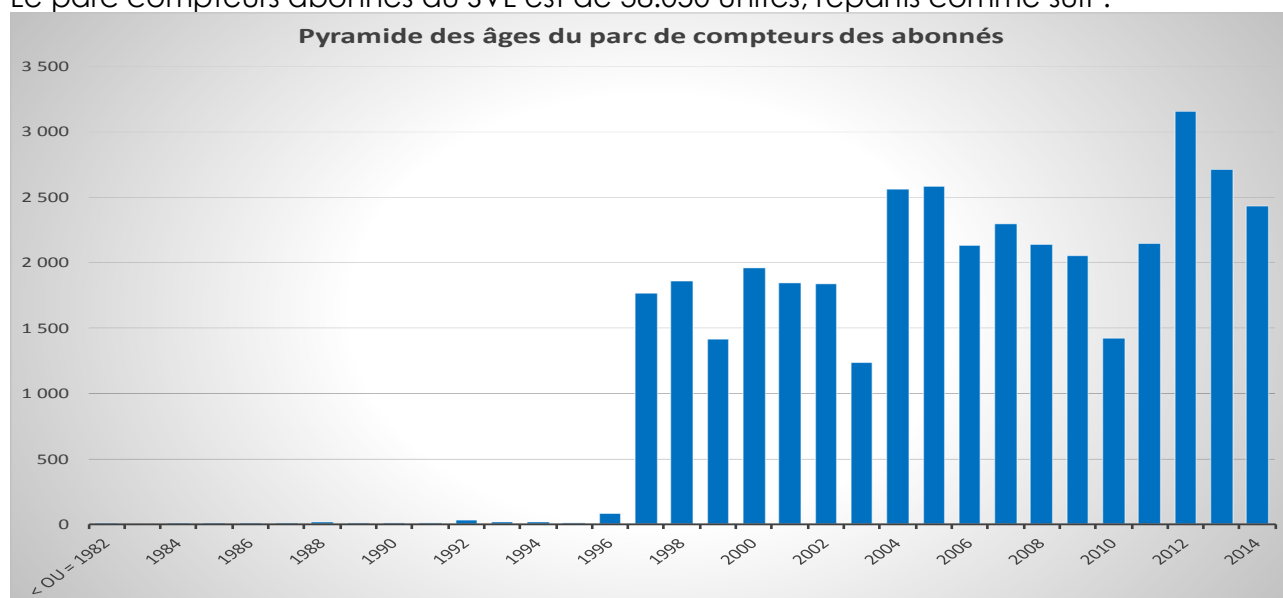
❑ Les postes de chloration

14 postes de chloration existent sur le territoire du SVL, afin de maintenir un résiduel en chlore suffisant pour garantir la qualité de l'eau jusqu'au robinet de l'utilisateur :

- Bâche de Moulins.
- Bâche de la Ménie.
- Bâche de Chanteloup.
- Réservoir de Sanzay.
- Réservoir de Montigny.
- Réservoir de Mauléon.
- Réservoir de Cersay.
- Réservoir de Moulin Jacquet.
- Station de St Pierre des Echaubrognes.
- Bâche de la Vacherasse.
- Réservoir de St Aubin du Plain.
- Réservoir de Combrand.
- Station de Ligaine.
- Bâche du Pin.
- Réservoir de St Maurice la Fougereuse.

❑ Les compteurs des abonnés

Le parc compteurs abonnés du SVL est de 38.050 unités, répartis comme suit :



L'âge moyen du parc compteurs est de **8,3 années**.

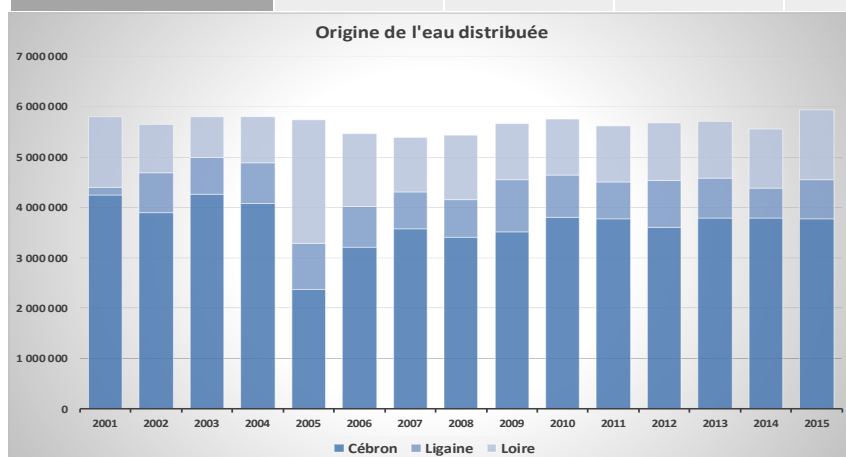
LES VOLUMES

Les volumes prélevés en eau brute

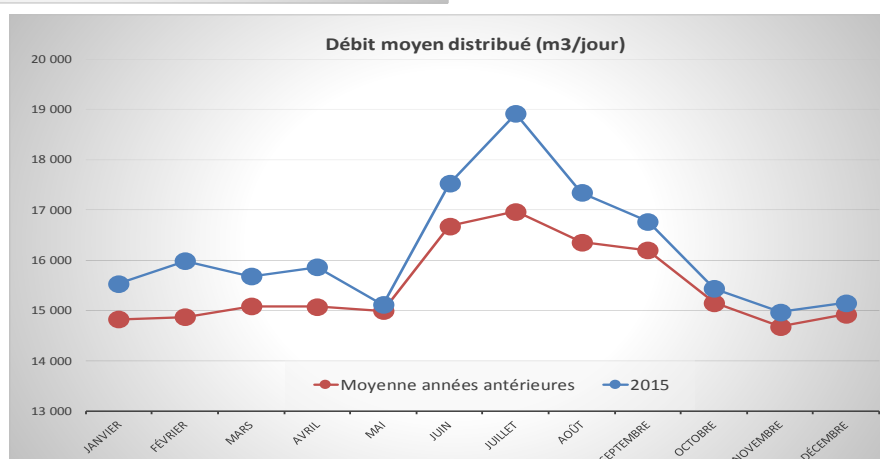
	2011	2012	2013	2014	2015	% 15/14
Ligaine 1	500 102	442 341	311 913	118 694	389 725	+ 228 %
Ligaine 2	505 659	688 819	497 543	134 432	543 042	+ 304 %
TOTAL	1 005 761	1 131 160	809 456	253 126	932 767	+ 268 %

Les volumes mis en distribution

Origine	2011	2012	2013	2014	2015	% 15/14
Les volumes produits						
Ligaine	734 967	939 098	710 049	222 040	778 250	+ 250 %
Les volumes importés						
SEVT via Ligaine	0	0	83 036	375 100	0	-
Cébron	3 778 943	3 602 916	3 792 644	3 789 186	3 767 736	- 0,6 %
Loire	1 103 134	1 144 497	1 131 550	1 177 970	1 394 662	+ 18,4 %
Divers	12 765	12 666	12 975	14 932	16 375	+ 9,7 %
TOTAL	5 629 809	5 699 177	5 730 254	5 579 228	5 957 023	+ 6,8 %

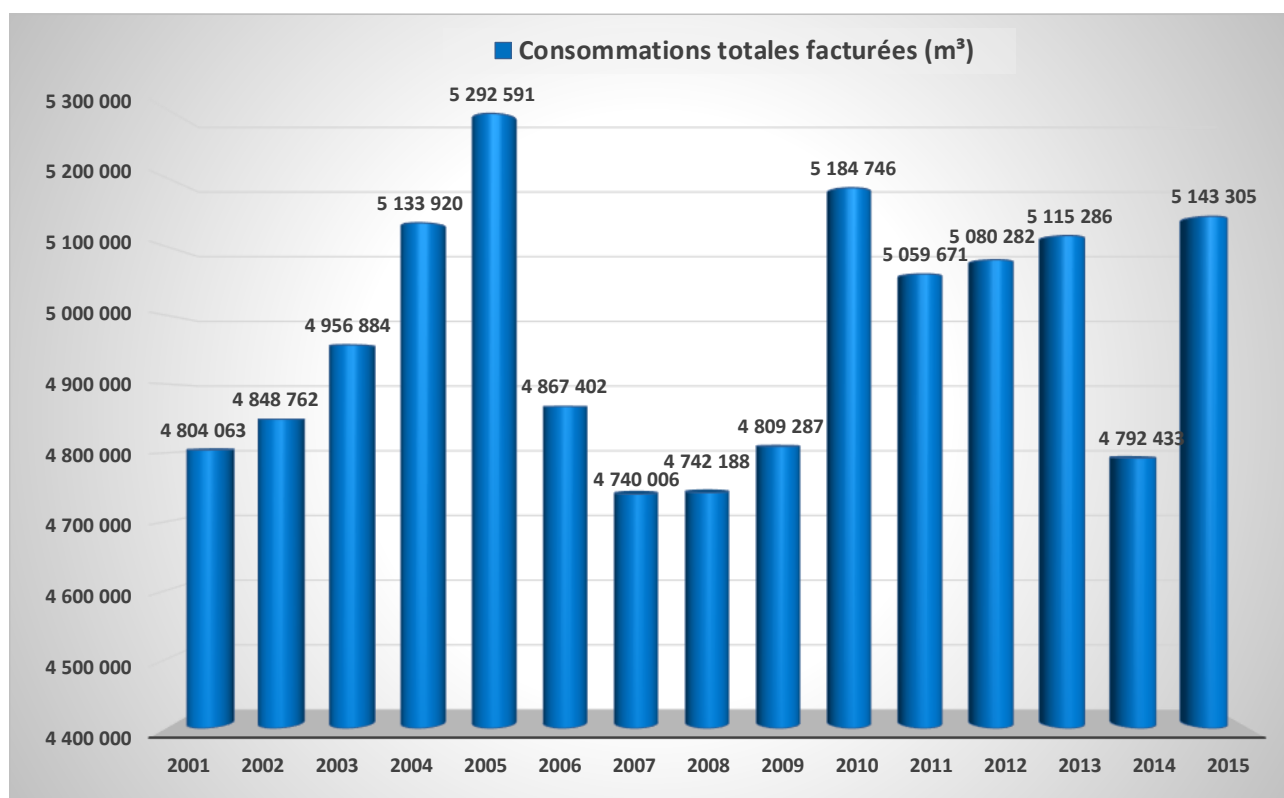


Le volume maximum mis en distribution a été enregistré le mardi 30/06/2015, avec **22.462 m³/j.**



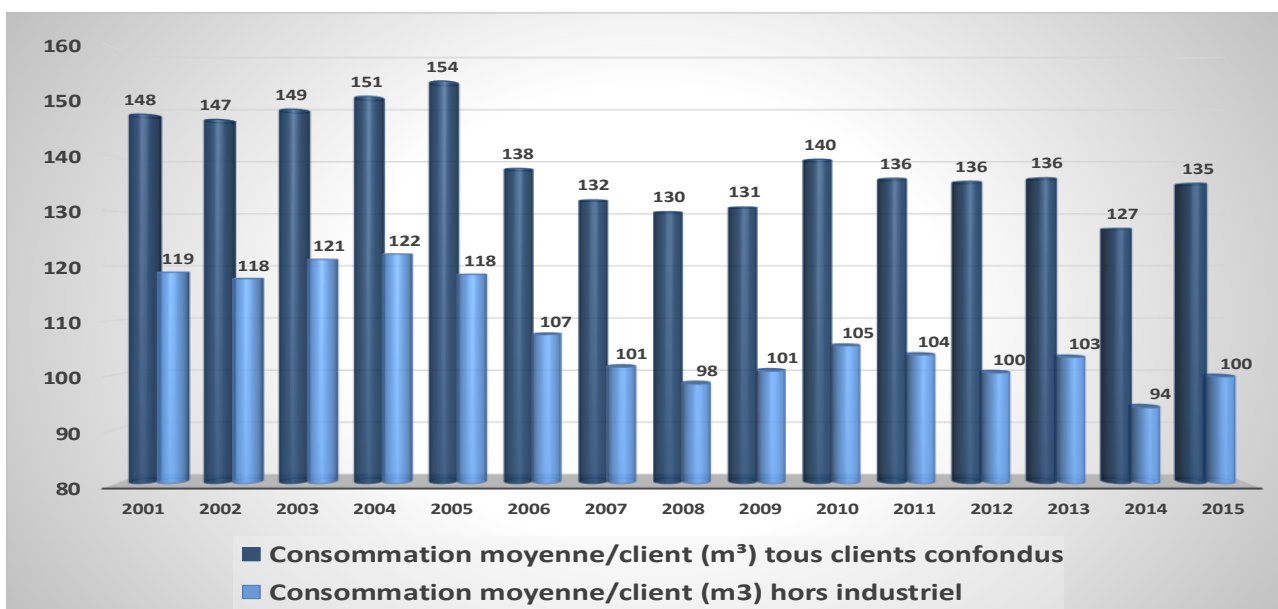
Les volumes vendus

	2011	2012	2013	2014	2015	% 15/14
Abonnés ordinaires	3 854 249	3 761 711	3 877 792	3 548 467	3 791 201	+ 6,8 %
Abonnés industriels	1 205 422	1 318 571	1 237 494	1 243 966	1 352 104	+ 8,7 %
TOTAL	5 059 671	5 080 282	5 115 286	4 792 433	5 143 305	+ 7,3 %



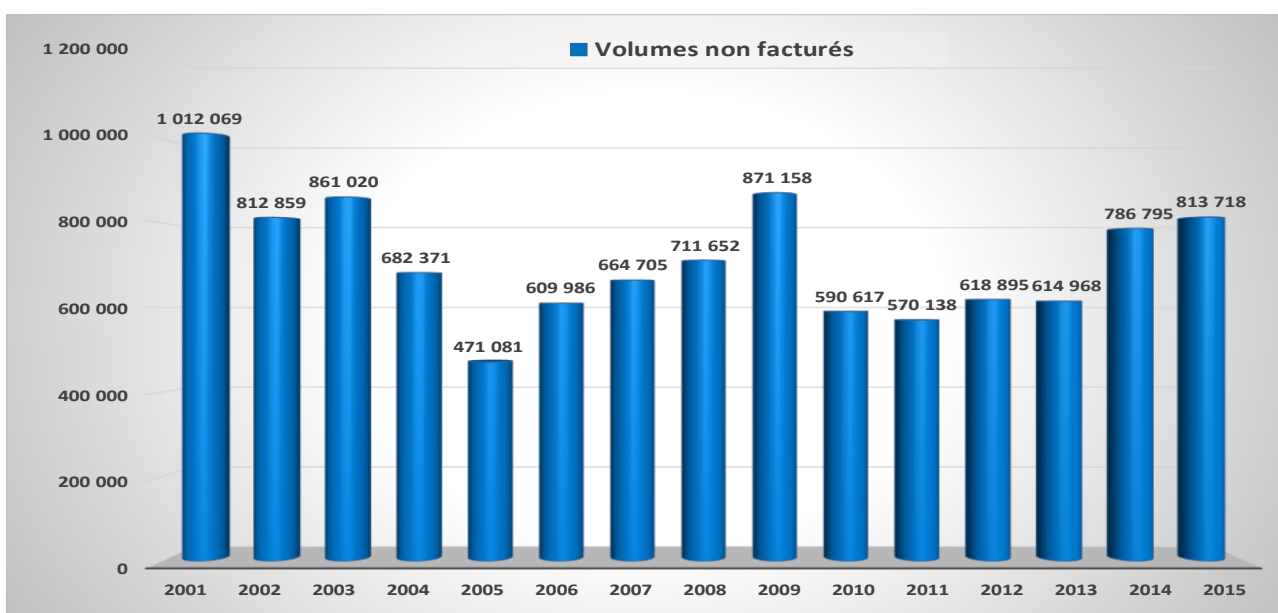
Les volumes par client

	2011	2012	2013	2014	2015	% 15/14
Consommation moyenne / client (m ³) tous clients confondus	136,1	135,5	136,2	126,9	135,2	+ 6,5 %
Consommation moyenne / client (m ³) hors industriels	103,7	100,4	103,2	94,0	99,6	+ 6,0 %



Les volumes non facturés (fuites, eau de service...)

	2011	2012	2013	2014	2015	% 15/14
Volumes non facturés	570 138	618 895	614 968	786 795	813 718	+ 3,4 %



▣ Les gros consommateurs

	2013	2014	2015	% 15/14
FROMAGERIE RIBLAIRE Riblaire – SAINT VARENT	234 895	261 469	299 827	+ 15 %
GASTRONOME Abattoir Poulets - Proulin – NUEIL LES AUBIERS	249 759	245 201	289 158	+ 18 %
GASTRONOME Abattoir Canards - Proulin – NUEIL LES AUBIERS	197 094	223 379	244 621	+ 9,5 %
GASTRONOME La Javrelière - MONCOUTANT	255 733	225 757	211 012	- 6,5 %
GASTRONOME Le Quaireau – NUEIL LES AUBIERS	57 436	59 643	64 842	+ 8,7 %
COVI SAS Abattoir - BRESSUIRE	53 679	58 033	64 446	+ 11 %
SNAB Abattoir - BRESSUIRE	59 773	58 437	62 576	+ 7,1 %
CŒUR D'O Centre aquatique - BRESSUIRE	30 055	32 730	30 118	- 8,0 %
NOREA Parc économique - RORTHAIS	23 466	23 167	22 735	- 1,9 %
CARRIERES NIVET LUCHE THOUARSAIS	14 385	17 090	16 024	- 6,2 %
BELLAVOL MONCOUTANT	14 289	14 410	14 361	- 0,3 %
AQUADEL Centre aquatique - CERIZAY	13 139	13 641	14 185	+ 4,0 %
CENTRE HOSPITALIER Rue des Cailloux - BRESSUIRE	13 605	13 235	13 506	+ 2,0 %
CHARCUTERIE BERNIER TERVES	10 171	10 481	10 609	+ 1,2 %
HEULIEZ BUS Parc économique - RORTHAIS	13 469	9 403	9 881	+ 5,1 %
FABRIQUE DU BOCAGE Route de Mauléon - CERIZAY	20 028	6 297	7 084	+ 12 %

LE FONCTIONNEMENT

□ Données Clientèle

	2012	2013	2014	2015	% 15/14
Demandes d'abonnement	3 643	3 545	3 621	3 600	- 0,6 %
Taux de mutation des clients	10,0 %	9,7 %	9,9 %	9,8 %	+ 1,0 %
% de clients prélevés (échéance et mensualisés)	54,7 %	55,3 %	57,1 %	59,0 %	+ 3,3 %
% de clients mensualisés	23,4 %	24,1 %	27,4 %	29,6 %	+ 8,0 %
Déplacements pour impayés	1 293	609	1 027	482	- 53 %
Coupures d'eau pour impayés	284	276	387	NR	

□ Consommations de chlore gazeux (kg)

	2011	2012	2013	2014	2015
Bâche de Moulines	49	49	0	79	0
Bâche de la Ménie	147	49	49	49	98
Bâche de Chanteloup	294	294	98	196	147
Réservoir de Sanzay	147	98	49	49	49
Bâche de Montigny	49	98	49	196	539
Réservoir de Mauléon	98	49	0	79	49
Réservoir de Cersay	98	147	98	98	0
Réservoir de Moulin Jacquet	343	147	98	294	490
Station de St Pierre des Ech.	98	147	147	147	147
Station de la Vacherasse	196	294	343	245	196
Réservoir de St Aubin du Plain	245	147	147	98	196
Réservoir de Combrand	147	98	98	98	147
Réservoir de St Maurice la Fougereuse	-	-	-	-	98
Station de Ligaine	98	147	196	49	147
TOTAL	2 009	1 764	1 372	1 677	2 303

En 2015, 2.303 Kgs de chlore gazeux
ont été consommés,
(utilisation de bouteilles de 30 ou 49 kgs).



□ Bilan énergétique

		2012	2013	2014	2015	% 15/14
Station de la Ménie	Energie consommée (kWh)	70 759	59 900	76 458	69 998	- 8,4 %
	Volume pompé (m ³)	153 837	129 197	160 500	129 881	- 19 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	460	464	476	539	+ 13 %
Station de la Vacherasse	Energie consommée (kWh)	231 773	215 174	246 047	228 280	- 7,2 %
	Volume pompé (m ³)	479 520	439 710	487 470	456 620	- 6,3 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	483	489	505	500	- 1,0 %
Station de Chanteloup	Energie consommée (kWh)	193 054	208 478	215 637	152 574	- 29 %
	Volume pompé (m ³)	907 036	881 572	823 755	624 900	- 24 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	213	236	262	244	- 6,9 %
Station de Moulins	Energie consommé (kWh)	20 374	19 5676	17 586	17 465	- 0,7 %
	Volume pompé (m ³)	47 144	48 812	47 241	44 535	- 5,7 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	432	401	372	392	+ 5,4 %
Station de St Pierre des Ech.	Energie consommé (kWh)	39 337	38 793	30 130	32 314	+ 7,2 %
	Volume pompé (m ³)	144 582	151 823	186 246	189 399	+ 1,7 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	272	256	162	171	+ 5,6 %
Station de Ligaine	Energie consommé (kWh)	750 629	592 435	455 259	1 021 603	+ 124 %
	Volume pompé (m ³)	939 098	796 219	599 673	771 131	+ 29 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	799	744	759	1 325	+ 74 %
Station de La Butte	Energie consommé (kWh)	296 586	217 166	112 387	168 680	+ 50 %
	Volume pompé (m ³)	442 313	317 807	150 279	260 518	+ 73 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	671	683	748	647	+ 9,5 %
Station de Sanzay	Energie consommé (kWh)	168 834	121 560	56 397	96 128	+ 70 %
	Volume pompé (m ³)	396 042	282 302	119 632	216 899	+ 81 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	426	431	471	443	- 5,9 %
Station de Terves	Energie consommé (kWh)	775 150	762 170	721 136	637 630	- 12 %
	Volume pompé (m ³)	1 888 009	1 909 739	1 801 996	1 893 685	+ 5,1 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	411	399	400	337	- 16 %
Station de Montigny	Energie consommé (kWh)			32 900	58 343	+ 77 %
	Volume pompé (m ³)			290 663	511 655	+ 76 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)			113	114	+ 0,9 %

L'INVESTISSEMENT

□ Les conduites et les branchements

	2011	2012	2013	2014	2015
Extensions de réseau	6.48 kms	5.90 kms	5.60 kms	3.89 kms	6.04 kms
Renouvellement de réseau	6.03 kms	6.89 kms	10.10 kms	15.43 kms	13.42 kms
Branchements créés	412	408	337	256	297
Branchements renouvelés	-	-	-	-	215
Branchements plomb renouvelés	28	26	82	2	3
Poteaux Incendie créés	8	8	14	5	9
Poteaux Incendie renouvelés	23	36	28	27	26

Les principaux renouvellements de conduite ont été les suivants :

- Avenue du Général de Gaulle – CERIZAY : PVC 160mm.
- Bd du Calvaire – ST AUBIN DE BAUBIGNE : Fonte 150mm.
- Rue de la Sablonnière – MASSAIS : Fonte 150mm.
- La Lotterie – ETUSSON : PVC 63mm.
- Rue du Bocage – COURLAY : PVC 140mm.
- Rue Saint Pierre – BRETIGNOLLES : Fonte 125mm.
- Rue Saillard du Rivault – SAINT MARSAULT : Fonte 150mm.
- Route de Bouillé – SAINT VARENT : Fonte 125mm.
- Rue de la Nation – ARGENTON LES VALLEESS : Fonte 60mm.
- Bd de Thouars – BRESSUIRE : Fonte 150mm.
- Rue des Joncs – ST ANDRE SUR SEVRE : Fonte 150mm.
- La Pellerie – ST MAURICE LA FOUGEREUSE : PEHD 50mm.
- Liaison ETUSSON – SOMLOIRE : Fonte 400mm.
- Liaison COMBRAND – LE PIN : Fonte 400mm.

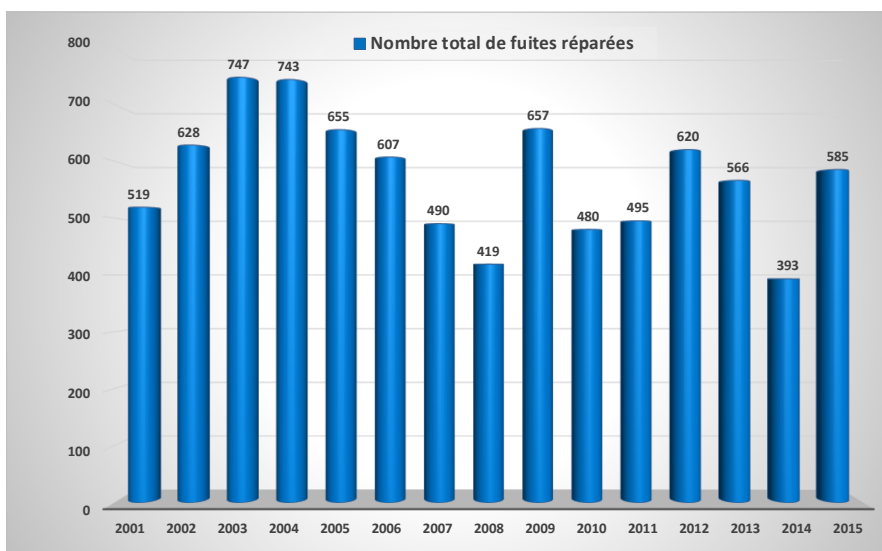
□ Les compteurs et équipements hydrauliques

	2011	2012	2013	2014	2015
Compteurs des abonnés renouvelés	1 758	2 645	2 868	2 307	1 328
Compteurs de sectorisation renouvelés	10	11	13	12	8
Stabilisateurs de pression renouvelés	8	9	10	9	7



☐ Les fuites

	2011	2012	2013	2014	2015
Fuites sur canalisations	158	183	164	93	239
Fuites sur branchements	337	437	402	300	346
Nombre total de fuites réparées	495	620	566	393	585



☐ Les autres investissements

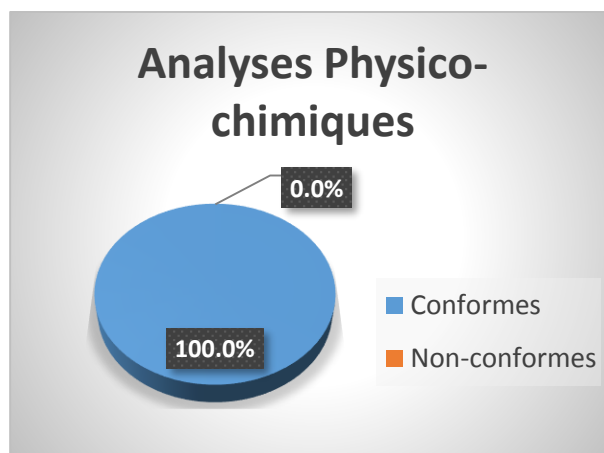
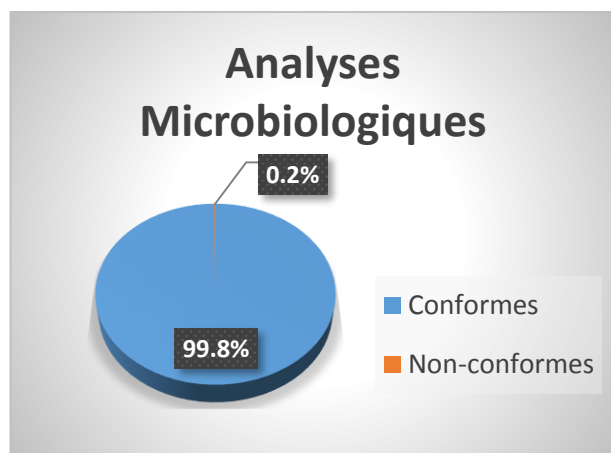
- Bâche au sol de Moulins :

Réfection de l'étanchéité du réservoir de Moulins par membrane PEHD.



QUALITE DES EAUX :

	Analyses ARS		Analyses VEOLIA		Taux de conformité
	Nombre total	Non conforme	Nombre total	Non conforme	
Analyses microbiologiques	169	0	341	1	99,8 %
Analyses Physico-Chimiques	175	0	31	0	100,0 %



Non-conformités 2015 :

Date	Lieu	Programme de surveillance	Paramètre	Valeur	Limite
13/10/2015	Bâche de Moulins - 79 700 MAULEON	VEOLIA	E.Coli	5 u/100ml	0 u/100ml
13/10/2015	Bâche de Moulins - 79 700 MAULEON	VEOLIA	Entérocoques	2 u/100ml	0 u/100ml

Les pages suivantes présentent un état détaillé des analyses réalisées par l'ARS dans chaque secteur de distribution, et la fiche informative sur la qualité de l'eau distribuée avec la facture d'eau.

Unité de distribution : CEBRON (eau du Cébron)

Communes de : Traves, Largeasse, La Chapelle Saint Etienne, Moutiers sous Chantemerle, Le Breuil Bernard, Pugny, La Chapelle Saint Laurent, Chanteloup, Moncoutant, La Ronde, Saint Marsault, La Forêt Sur Sèvre, Montigny, Saint André sur Sèvre, Saint Jouin de Milly, Courlay, Cerizay, Montravers, Cirières, Combrand, Le Pin, Bretignolles, Saint Amand sur Sèvre, La Petite Boissière, Le Temple, Nueil les Aubiers, Boismé, Terves, Clazay, Breuil Chaussée, Beaulieu sous Bressuire, Bressuire, Saint Sauveur, Chambroutet, Noirterre, Noirlieu, Faye l'Abbesse, Chiché, Voulmentin, Saint Aubin du Plain, La Coudre, Boussais, Geay, Glenay, La Chapelle Gaudin, Luché Thouarsais, Pierrefitte, Sainte Gemme.

	Unité	Nombre analyses	Valeur Moyenne	Valeur Mini	Valeur Maxi	Limites de qualité	Références de qualité
pH à 20 °C	Unité pH	116	8,0	7,2	8,6		6,5 à 9
Conductivité à 20 °C	µS/cm	120	441	359	481		200 à 1100
Turbidité	NFU	123	0,27	0,10	4,80		<=2
Dureté TH	°F	20	15,6	13,7	17,6		Pas agressive
Carbone Organique Total	mg/l	22	2,8	2,5	3,2		<= 2
Aluminium	µg/l	9	28	0	121		<= 200
Fer	µg/l	9	1	0	12		<= 200
Manganèse	µg/l	15	1	0	3		<= 50
Sélénium	µg/l	5	0	0	0	<= 10	
Plomb	µg/l	4	0,3	0,0	0,7	<= 10	
Arsenic	µg/l	5	0	0	0	<= 10	
Ammoniac	µg/l	116	0	0	0		<= 0,1
Nitrates	mg/l	120	3,8	0	9	<= 50	
Fluor	µg/l	11	180	170	230	<= 1500	
Chlore Libre	mg/l	105	0,11	0,00	0,84		

- ❖ 105 Analyses bactériologiques en 2015 (Conformité aux limites de qualité : 100,0 %, aux références de qualité = 98,1 %)
- ❖ 9 analyses de pesticides conformes aux limites de qualité (valeurs entre 0,00 et 0,05 µg/l pour une limite fixée à 0,50 µg/l).

Commentaires sanitaires de l'ARS sur l'eau distribuée :

Excellente qualité bactériologique (100% des prélèvements conformes aux limites de qualité). A noter le dépassement ponctuel de la référence de qualité bactériologique, montrant la nécessité de mettre en place un suivi régulier des installations (purges régulières, nettoyage des installations, surveillance de la désinfection, ...).

PH de l'eau légèrement alcalin – Minéralisation de l'eau moyenne, bicarbonatée calcique.

Bonne limpidité générale de l'eau. Une turbidité excessive a été rencontrée au cours de l'année mettant en évidence une vulnérabilité des ressources si des dépassements existent également sur la station de traitement, des problèmes d'exploitation du réseau (purges insuffisantes) si les dépassements sont récurrents ou un défaut du point de prélèvement (réseau intérieur).

Dureté de l'eau modérée. Le titre alcalimétrique complet (TAC) maximum de l'eau distribuée sur l'année est faible.

La concentration maximale en carbone organique total a dépassé la valeur référence de 2 mg/l ce qui indique une présence de matières organiques et nécessitent éventuellement une adaptation du traitement.

Les teneurs ponctuelles en Aluminium, tout en respectant la référence de qualité, montrent la nécessité de mettre en œuvre un suivi rigoureux de la station de traitement.

Une présence de manganèse total, inférieure cependant à la valeur maximale de référence fixée à 50 µg/l, a été constatée sur réseau.

Absence de Sélénium. Absence d'arsenic.

Moyenne des concentrations en Nitrates très faible.

Les teneurs moyennes en Fluor sont faibles (<= 0,5 mg/l) et permettent d'envisager des compléments fluorés dans l'alimentation (ex : sel de cuisine fluoré).

Les teneurs moyennes en chlore résiduel libre sur le réseau de distribution sont satisfaisantes. La valeur maximale en chlore libre est trop élevée (> 0,5 mg/l).

Unité de distribution : MONTJEAN – ST MAUR (eau de la Loire)

Communes de : La Chapelle Largeau, Loublande, Mauléon, Moulins, Rorthais, Saint Aubin de Baubigné, Saint Pierre des Echaubrognes.

	Unité	Nombre analyses	Valeur Moyenne	Valeur Mini	Valeur Maxi	Limites de qualité	Références de qualité
pH à 20 °C	Unité pH	20	8,0	7,6	8,2		6,5 à 9
Conductivité à 20 °C	µS/cm	23	421	344	481		200 à 1100
Turbidité	NFU	20	0,18	0,10	0,40		<=2
Dureté TH	°F	6	16,0	14,0	17,6		Pas agressive
Carbone Organique Total	mg/l	4	2,3	1,7	2,8		<= 2
Aluminium	µg/l	3	0	0	0		<= 200
Fer	µg/l	3	8	0	13		<= 200
Manganèse	µg/l	3	1	0	2		<= 50
Sélénium	µg/l	1	0,8	0,8	0,8	<= 10	
Plomb	µg/l	2	0,7	0,0	1,3	<= 10	
Arsenic	µg/l	1	0,7	0,7	0,7	<= 10	
Ammoniac	µg/l	20	0	0	0		<= 0,1
Nitrates	mg/l	23	4,6	0	9	<= 50	
Fluor	µg/l	4	130	110	150	<= 1500	
Chlore Libre	mg/l	17	0,37	0,00	0,77		

- ❖ 17 Analyses bactériologiques en 2015 (Conformité aux limites de qualité : 100,0 %, aux références de qualité = 100,0 %)
- ❖ 4 analyses de pesticides conformes aux limites de qualité (valeurs entre 0,00 et 0,00 µg/l pour une limite fixée à 0,50 µg/l).

Commentaires sanitaires de l'ARS sur l'eau distribuée :

Excellente qualité bactériologique (100% des prélèvements conformes aux limites de qualité).

PH de l'eau légèrement alcalin.

Minéralisation de l'eau moyenne, bicarbonatée calcique.

Excellente limpidité de l'eau.

Dureté de l'eau modérée.

Le titre alcalimétrique complet (TAC) maximum de l'eau distribuée sur l'année est modéré.

La concentration maximale en carbone organique total a dépassé la valeur référence de 2 mg/l ce qui indique une présence de matières organiques et nécessitent éventuellement une adaptation du traitement.

Une présence de manganèse total, inférieure cependant à la valeur maximale de référence fixée à 50 µg/l, a été constatée sur réseau.

Les concentrations moyennes en Sélénium de l'eau sont faibles et inférieures à la limite de qualité fixée à 10 µg/l.

Moyenne des concentrations en Nitrates très faible.

Les teneurs moyennes en Fluor sont faibles (<= 0,5 mg/l) et permettent d'envisager des compléments fluorés dans l'alimentation (ex : sel de cuisine fluoré).

Les teneurs moyennes en chlore résiduel libre sur le réseau de distribution sont élevées.

La valeur maximale en chlore libre est trop élevée (> 0,5 mg/l).

Unité de distribution : SEVT TAIZE (eau de Ligaine)

Communes de : Coulonges Thouarsais, Moutiers sous Argenton, Argenton les Vallées (Quartier Sanzay), Luzay, Saint Varent.

	Unité	Nombre analyses	Valeur Moyenne	Valeur Mini	Valeur Maxi	Limites de qualité	Références de qualité
pH à 20 °C	Unité pH	23	7,8	7,1	8,2		6,5 à 9
Conductivité à 20 °C	µS/cm	23	565	440	799		200 à 1100
Turbidité	NFU	22	0,12	0,10	0,20		<=2
Dureté TH	°F	13	22,3	19,4	37,7		Pas agressive
Carbone Organique Total	mg/l	12	1,1	1,0	1,2		<= 2
Aluminium	µg/l	6	19	0	54		<= 200
Fer	µg/l	6	2	0	14		<= 200
Manganèse	µg/l	12	0	0	0		<= 50
Sélénium	µg/l	4	1,0	0,9	1,1	<= 10	
Plomb	µg/l	2	0,3	0,0	0,6	<= 10	
Arsenic	µg/l	4	0	0	0	<= 10	
Ammoniac	µg/l	23	0	0	0		<= 0,1
Nitrates	mg/l	23	35,6	5	42	<= 50	
Fluor	µg/l	5	180	150	240	<= 1500	
Chlore Libre	mg/l	10	0,27	0,13	0,33		

- ❖ 10 Analyses bactériologiques en 2015 (Conformité aux limites de qualité : 100,0 %, aux références de qualité = 100,0 %)
- ❖ 4 analyses de pesticides conformes aux limites de qualité (valeurs entre 0,00 et 0,01 µg/l pour une limite fixée à 0,50 µg/l).

Commentaires sanitaires de l'ARS sur l'eau distribuée :

Excellente qualité bactériologique (100% des prélèvements conformes aux limites de qualité).

PH de l'eau légèrement alcalin.

Minéralisation de l'eau moyenne, bicarbonatée calcique.

Excellente limpidité de l'eau.

Dureté de l'eau modérée.

Le titre alcalimétrique complet (TAC) maximum de l'eau distribuée sur l'année est assez élevé.

Les concentrations moyennes en Sélénium de l'eau sont faibles et inférieures à la limite de qualité fixée à 10 µg/l.

Absence d'arsenic.

Moyenne des concentrations en Nitrates modérée.

Les teneurs moyennes en Fluor sont faibles (<= 0.5 mg/l) et permettent d'envisager des compléments fluorés dans l'alimentation (ex : sel de cuisine fluoré).

Les teneurs moyennes en chlore résiduel libre sur le réseau de distribution sont satisfaisantes.

Unité de distribution : SEVT TAIZE – CEBRON (mélange de l'eau du Cébron et de Ligaine)

Communes de : Bagneux, Argenton l'Eglise, Saint Martin de Sanzay, Bouillé Loretz, Bouillé Saint Paul, Cersay, Saint Pierre à Champ, Genneton, Ulcot, Massais, Saint Maurice la Fougereuse, Etusson, Argenton les Vallées (Centre bourg et quartier de Boesse), Le Breuil sous Argenton.

	Unité	Nombre analyses	Valeur Moyenne	Valeur Mini	Valeur Maxi	Limites de qualité	Références de qualité
pH à 20 °C	Unité pH	39	7,9	7,1	8,4		6,5 à 9
Conductivité à 20 °C	µS/cm	45	482	347	799		200 à 1100
Turbidité	NFU	38	0,20	0,10	0,80		<=2
Dureté TH	°F	25	20,2	15,2	37,7		Pas agressive
Carbone Organique Total	mg/l	18	1,5	1,0	3,2		<= 2
Aluminium	µg/l	8	18	0	47		<= 200
Fer	µg/l	8	6	0	49		<= 200
Manganèse	µg/l	18	1	0	7		<= 50
Sélénium	µg/l	6	0,7	0,0	1,1	<= 10	
Plomb	µg/l	2	0,3	0,0	0,5	<= 10	
Arsenic	µg/l	6	0	0	0	<= 10	
Ammoniac	µg/l	39	0	0	0		<= 0,1
Nitrates	mg/l	45	18,2	0	40	<= 50	
Fluor	µg/l	13	0,18	0,12	0,24	<= 1500	
Chlore Libre	mg/l	28	0,11	0,00	0,37		

- ❖ 28 Analyses bactériologiques en 2015 (Conformité aux limites de qualité : 100,0 %, aux références de qualité = 82,1 %)
- ❖ 12 analyses de pesticides conformes aux limites de qualité (valeurs entre 0,00 et 0,03 µg/l pour une limite fixée à 0,50 µg/l).

Commentaires sanitaires de l'ARS sur l'eau distribuée :

Excellente qualité bactériologique (100% des prélèvements conformes aux limites de qualité).

A noter le dépassement ponctuel de la référence de qualité bactériologique, montrant la nécessité de mettre en place un suivi régulier des installations (purges régulières, nettoyage des installations, surveillance de la désinfection, ...).

PH de l'eau légèrement alcalin.

Minéralisation de l'eau moyenne, bicarbonatée calcique.

Excellente limpidité de l'eau.

Dureté de l'eau modérée.

Le titre alcalimétrique complet (TAC) maximum de l'eau distribuée sur l'année est assez élevé.

La concentration maximale en carbone organique total a dépassé la valeur référence de 2 mg/l ce qui indique une présence de matières organiques et nécessitent éventuellement une adaptation du traitement.

Une présence de manganèse total, inférieure cependant à la valeur maximale de référence fixée à 50 µg/l, a été constatée sur réseau.

Les concentrations moyennes en Sélénium de l'eau sont faibles et inférieures à la limite de qualité fixée à 10 µg/l.

Absence d'arsenic.

Moyenne des concentrations en Nitrates assez faible.

Les teneurs moyennes en Fluor sont faibles (<= 0.5 mg/l) et permettent d'envisager des compléments fluorés dans l'alimentation (ex : sel de cuisine fluoré).

Les teneurs moyennes en chlore résiduel libre sur le réseau de distribution sont satisfaisantes.



ARS
Agence Régionale de Santé
Aquitaine-Limousin-
Poitou-Charentes

Service émetteur :
Délégation Départementale des Deux-Sèvres
Pôle Santé Publique et Environnementale
ARS-PCH-UTVSEM79@ars.sante.fr

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2015

Syndicat du
VAL DE LOIRE

Population desservie : 81 648 habitants

Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine qui relève de la compétence de l'Etat, est exercé par l'Agence Régionale de Santé Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes et plus particulièrement par le Pôle Santé Publique et Environnementale de la délégation territoriale des Deux-Sèvres. Les prélèvements ont été réalisés par un laboratoire agréé par le Ministère de la Santé.

Présentation de l'Unité de Distribution d'eau (UDI) :

Une unité de distribution est une zone géographique desservie par une qualité d'eau homogène et gérée par un seul maître d'ouvrage. Il y a quatre UDI au niveau du syndicat du Val de Loire : Val de Loire Montjean (UDI A), Val de Loire Taizé Cébron (UDI B), Val de Loire Taizé (UDI C), Val de Loire Cébron (UDI D).

La distribution d'eau est assurée par Veolia
– Compagnie Générale des Eaux.

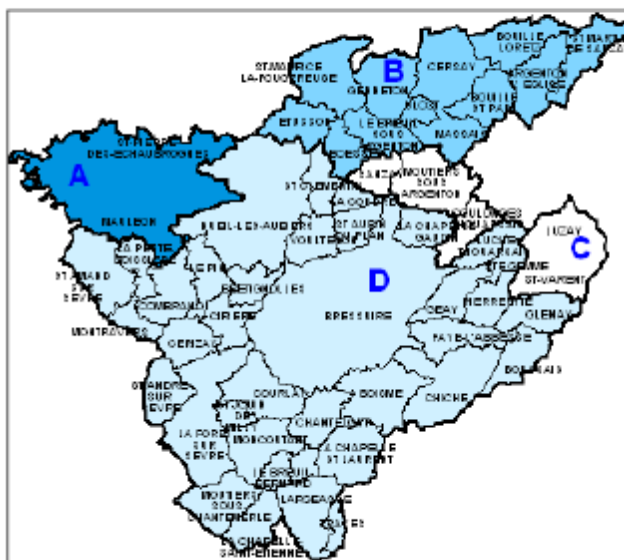
Origine de l'eau :

UDI A : L'eau provient d'un mélange issu des usines de production de Montjean-sur-Loire et du Thoueil qui prélèvent l'eau dans la nappe alluviale de la Loire.

UDI B : Alimentée par un mélange d'eau de l'usine de production de Taizé (Syndicat d'Eau du Val du Thouet : SEVT) et l'usine de production du Cébron (Commune de Louin).

UDI C : Alimentée par l'usine de production de Taizé (SEVT).

UDI D : Alimentée par l'usine de production du Cébron.



Protection des ressources : Les captages alimentant la collectivité bénéficient de périmètres de protection réglementaires.

Traitement : L'eau bénéficie avant d'être distribuée à la population, de traitements complets de potabilisation notamment les pesticides sur les différentes usines de traitements. L'usine de Taizé traite en plus les nitrates et l'eau y bénéficie d'une décarbonatation.

Contrôle : Sur l'année 2015, 148 analyses (3036 paramètres recherchés) ont été réalisées sur l'eau distribuée conformément aux modalités du code de la santé publique relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

ARS – Délégation départementale des Deux-Sèvres
6, rue de l'abreuvoir - CS 18 537 - 79025 NIORT CEDEX
Standard : 05.49.42.30.50
www.ars.aquitaine-limousin-poitou-charentes.sante.fr

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES Moyennes 2015	UDI A	UDI B	UDI C	UDI D	Valeurs limites de qualité
TURBIDITE (en NFU)	0.18	0.21	0.12	0.30	2
DURETE (TH en °F)	16	20.2	22.3	15.6	
FLUOR (en µg/l)	130	180	180	180	1500 µg/l
NITRATES (en mg/l)	4.8	8.4	35.1	3.8	50 mg/l

- Bactériologie** ➤ Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins de contamination fécale, ont présenté une excellente qualité pour l'ensemble des analyses (conformité aux normes) pour les UDI A et C. L'UDI B a 82.1% de résultats conformes. L'UDI D a 98.1% de résultats conformes.
- Turbidité** ➤ La turbidité caractérise la transparence de l'eau. En 2015, un seul dépassement a été observé sur l'UDI D. Aucun dépassement n'a été observé sur les autres UDI.
- Dureté** ➤ La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. L'eau distribuée est relativement douce.
- Fluor** ➤ Le fluor est bénéfique à doses modérées (entre 500 et 1500 µg/l dans l'eau de consommation) pour la prévention des caries dentaires. Les eaux alimentant le syndicat en renferment de faibles quantités et des apports complémentaires par des comprimés, après avis médical, ou par du sel fluoré peuvent être conseillés.
- Nitrates** ➤ Les nitrates sont des produits fertilisants utilisés pour la croissance des plantes. La totalité des mesures est inférieure à la valeur limite de qualité réglementaire.
- Pesticides** ➤ Les pesticides (désherbants, fongicides et insecticides) sont utilisés pour le traitement des cultures, des jardins, des voiries, etc... Les recherches effectuées en 2015 à la sortie des réservoirs et des usines sont toutes restées inférieures au seuil de détection du laboratoire.
- Plomb** ➤ Aucun branchement public en plomb n'a été répertorié sur le service d'eau au dernier recensement, fin 2015.

Avis Sanitaire : Eau de bonne qualité

Conseils et recommandations pour consommer une eau de qualité :

- Lorsque vous vous absentez de votre domicile pendant plusieurs jours, il y a un éventuel risque de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée dans les canalisations. Il est recommandé de laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, vous pouvez conserver l'eau au frais quelques heures avant de la consommer.
- Si vos canalisations et branchements privés sont en plomb il est fortement conseillé de les remplacer. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il faut la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou tirer une chasse d'eau. Ceci réduira les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable. Tout ouvrage privé (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doit être déclaré en mairie. Il ne doit en aucun cas être connecté sur le réseau intérieur d'eau potable.

Pour plus d'informations... Veuillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé

Sur le site www.ars.aquitaine-limousin-poitou-charentes.sante.fr
(Onglet Poitou-Charentes / Services en ligne / Eau du robinet)

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

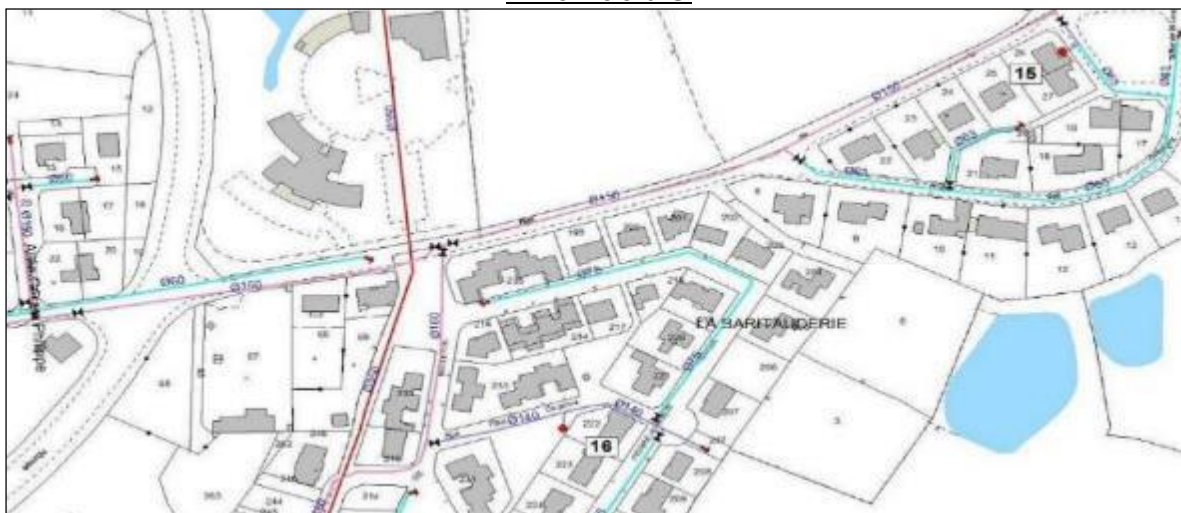
❑ Délai maximal d'ouverture d'un branchement

Le délai maximal d'ouverture d'un branchement pour les nouveaux abonnés est de 24 heures ouvrées.

❑ Indice de connaissance patrimonial du réseau

	Points maxi	Réponse	Total SVL
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	OUI	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	OUI	5
Inventaire des réseaux (diamètre, matériau)	15	99 %	15
Inventaire des réseaux (date de pose)	15	99 %	15
Localisation et description des ouvrages annexes	10	OUI	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	OUI	10
Localisation des branchements	10	NON	0
Inventaire caractéristiques compteur	10	OUI	10
Inventaire secteurs de recherches de pertes d'eau	10	OUI	10
Localisation des autres interventions	10	OUI	10
Plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	OUI	10
Modélisation des réseaux	5	NON	0
TOTAL	120		105

Extrait du SIG



□ Le rendement du réseau de distribution

Rendement primaire :

Il s'agit du rendement issu directement des relevés de compteurs (achats et abonnés) :

Rendement Primaire = Volume facturé / Volume mis en distribution * 100

Rendement Primaire = 5 143 305 / 5 957 023 * 100 = **86,3 %**

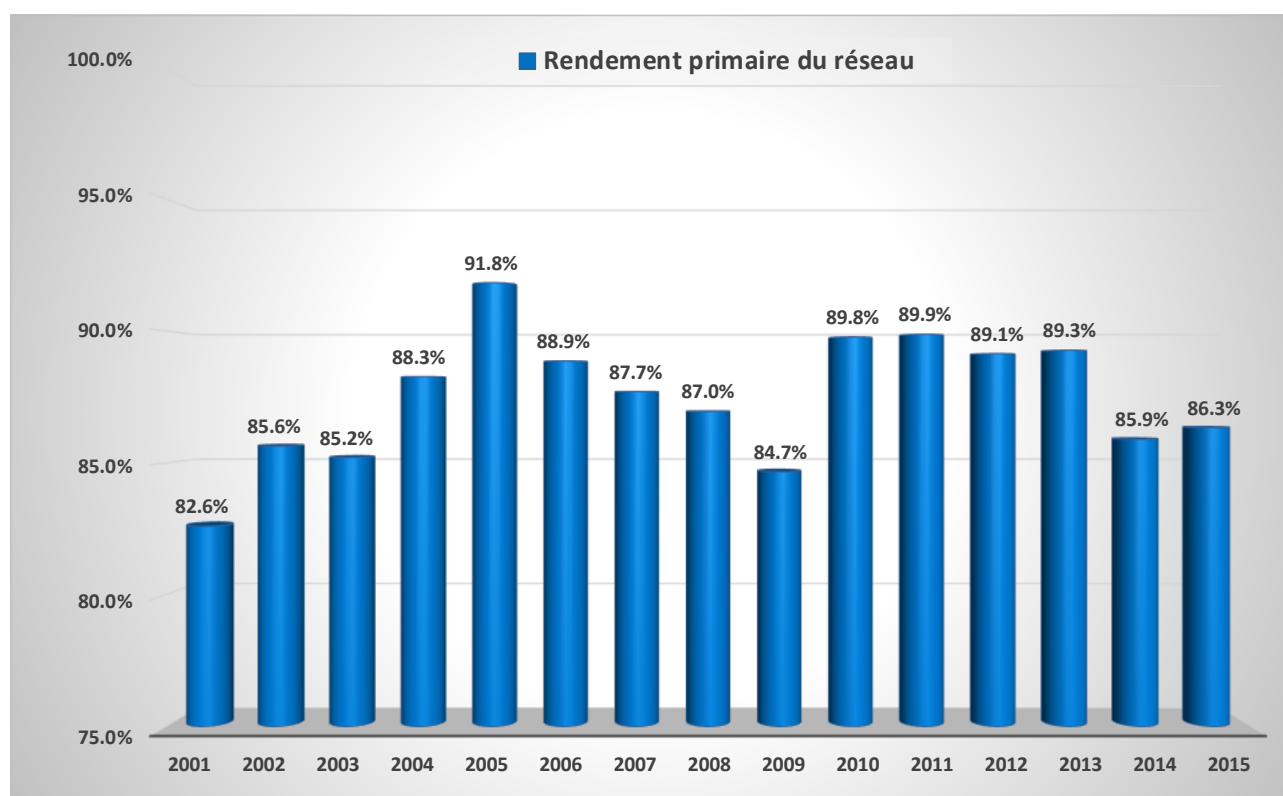
Rendement net :

Pour le rendement net, on intègre en plus, les volumes autorisés non facturés et les volumes d'eaux de service = 28.434 m³ en 2015 pour le SVL.

Rendement Net = (Volume facturé + Volume de service) / Volume mis en distribution * 100

Rendement Net = (5 143 305 + 28 434) / 5 957 023 * 100 = **86,8 %**

	2011	2012	2013	2014	2015
Rendement Primaire	89,9 %	89,1 %	89,3 %	85,9 %	86,3 %
Rendement Net	90,2 %	89,5 %	89,7 %	86,6 %	86,8 %



☐ Indice linéaire de pertes en réseau

Indice linéaire des volumes non comptés :

Cet indice permet de voir les volumes non facturés sur le réseau (fuites, besoin pour la défense incendie, eau de service...)

ILVNC = (Volume mis en distribution – Volume facturé) / (365 * Longueur du réseau)

ILVNC = (5 957 023 – 5 143 305) / (365 * 2 478) = **0,90 m³/jour/km**

Indice linéaire de pertes en réseau :

Par rapport à l'indice précédent, on intègre en plus, les volumes autorisés non facturés et les volumes d'eaux de service = 28.434 m³ en 2015 pour le SVL.

ILP = (Volume mis en distribution – Volume facturé – Eau de service) / (365 * Longueur du réseau)

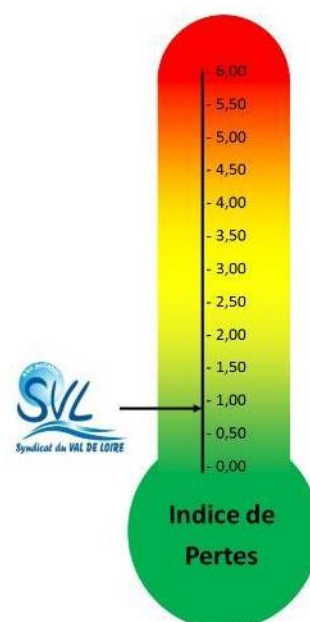
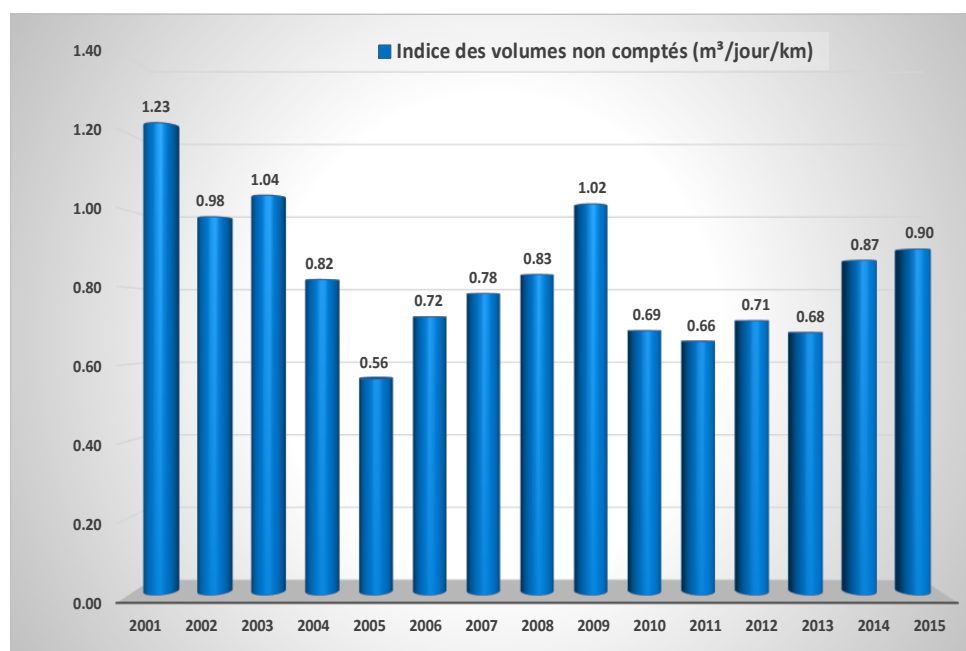
ILP = (5 957 023 – 5 143 305 – 28 434) / (365 * 2 478) = **0,87 m³/jour/km**

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /jour/km)	0,66	0,71	0,68	0,87	0,90
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /jour/km)	0,64	0,69	0,66	0,83	0,87

Le tableau ci-après permet de définir si l'indice de pertes est correct, en fonction de la densité d'abonnés. Le réseau du SVL a une densité de 15,7 abonnés par kilomètre et est donc considéré comme rural.

ILP	0	1	2	2.5	3.5	4	5	8	9	10	12	>=13
urbain >40 ab/km	bon	bon	bon	bon	bon	acceptable	acceptable	acceptable	acceptable	acceptable	mediocre	mediocre
semi urbain entre 20 et 40 ab/km	bon	bon	acceptable	acceptable	acceptable	acceptable	mediocre	mediocre	mediocre	mediocre	mauvais	mauvais
rural <20 ab/km	bon	acceptable	acceptable	mediocre	mediocre	mediocre	mauvais	mauvais	mauvais	mauvais	mauvais	mauvais

■ bon
 ■ acceptable
 ■ mediocre
 ■ mauvais

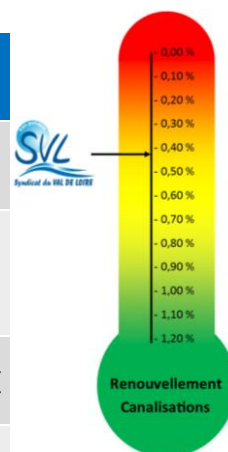


❑ Taux moyen de renouvellement des réseaux

Taux moyen de renouvellement des conduites :

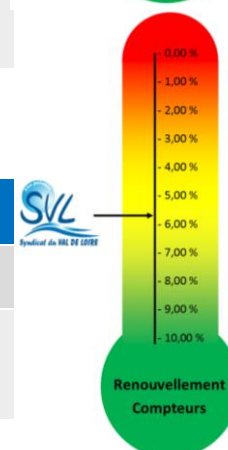
Le taux de renouvellement est la moyenne du renouvellement effectué au cours des cinq dernières années, ramené à la longueur totale du réseau du SVL.

	2011	2012	2013	2014	2015
Longueur de conduites renouvelées	6,03 km	6,89 km	10,10 km	15,43 km	13,42 km
Taux de renouvellement des canalisations sur 5 ans	0,42 %, soit 239 ans				
Montant annuel dépensé pour le renouvellement	1,04 M€	1,62 M€	1,43 M€	1,69 M€	1,97 M€
Taux de renouvellement du patrimoine en valeur	Avec un patrimoine « réseau » estimé à 314 M€, 0,49 %, soit 203 ans				



Taux moyen de renouvellement des compteurs :

	2011	2012	2013	2014	2015
Compteurs renouvelés	1 758	2 645	2 868	2 307	1 328
Taux de renouvellement du parc compteurs	5,73 %, soit 17 ans				



❑ Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

	Ligaine	Loire	Cébron	TOTAL
Pourcentage d'eau alimentant le SVL	13 %	23 %	64 %	69,8/100
Indice d'avancement de la protection de la ressource	100/100	80/100	60/100	

❑ Taux d'occurrence des interruptions de service et taux de réclamation

	2011	2012	2013	2014	2015
Taux d'interruptions de service non programmées (pour 1.000 abonnés)	4,25	4,78	4,07	3,92	3,05
Taux de réclamation (pour 1.000 abonnés)	0,22	0,05	0,05	0,13	0,08

DONNEES 2015 PAR COMMUNE

CANTON DE BRESSUIRE :

COMMUNES	Habitants	Abonnés	Conso Ordinaire	Moyenne / abonné	Conso Industrielle	Conso Totale
BEAULIEU SS BRESSUIRE	887	358	36 931	103	0	36 931
BOISME	1 195	570	55 569	97	0	55 569
BRESSUIRE	11 506	5 829	488 062	84	170 646	658 708
BREUIL CHAUSSEE	998	428	51 441	120	0	51 441
CHAMBROUTET	479	220	21 999	100	0	21 999
CHICHE	1 676	775	81 354	105	0	81 354
CLAZAY	634	258	24 188	94	0	24 188
FAYE L'ABBESSE	1 063	478	57 522	120	0	57 522
GEAY	352	164	17 747	108	0	17 747
NOIRLIEU	300	155	22 078	142	0	22 078
NOIRTERRE	942	410	51 563	126	0	51 563
SAINTE SAUVEUR	1 523	683	63 402	93	0	63 402
TERVES	2 709	1 034	111 021	107	10 609	121 630
TOTAL CANTON	24 264	11 362	1 082 877	95	181 255	1 264 132

CANTON DE CERIZAY :

COMMUNES	Habitants	Abonnés	Conso Ordinaire	Moyenne / abonné	Conso Industrielle	Conso Totale
BRETIGNOLLES	664	258	23 639	92	0	23 639
CERIZAY	4 810	2 269	181 169	80	21 269	202 438
CHANTELOUP	1 028	402	35 867	89	0	35 867
CIRIERES	1 001	393	34 664	88	0	34 664
CLESSE	0	1	166	166	0	166
COMBRAND	1 205	508	44 029	87	0	44 029
COURLAY	2 494	1 076	97 279	90	0	97 279
LA CHAPELLE ST ETIENNE	326	178	20 445	115	0	20 445
LA CHAPELLE ST LAURENT	1 931	940	92 708	99	0	92 708
LA FORET SUR SEVRE	747	385	30 055	78	0	30 055
LA RONDE	433	180	18 716	104	0	18 716
LARGEASSE	750	357	45 369	127	0	45 369
LE BREUIL BERNARD	501	236	29 154	124	0	29 154
LE PIN	1 084	470	56 086	119	0	56 086
MONCOUTANT	3 297	1 515	137 498	91	225 373	362 871
MONTIGNY	600	249	21 667	87	0	21 667
MONTRAVERS	387	163	16 594	101	0	16 594
MOUTIERS SS CHANTEMERLE	617	328	43 387	132	0	43 387
PUGNY	235	100	10 163	101	0	10 163
ST ANDRE SUR SEVRE	649	302	30 838	102	0	30 838
ST JOUIN DE MILLY	208	86	7 307	85	0	7 307
ST MARSULT	561	223	26 429	119	0	26 429
TRAYES	140	54	18 604	345	0	18 604
TOTAL CANTON	23 668	10 673	1 021 833	96	246 642	1 268 475

CANTON DE MAULEON :

COMMUNES	Habitants	Abonnés	Conso Ordinaire	Moyenne / abonné	Conso Industrielle	Conso Totale
ARGENTON LES VALLEES	1 697	865	93 040	108	0	93 040
ETUSSON	362	157	15 921	101	0	15 921
GENNETON	342	167	17 743	106	0	17 743
LA CHAPELLE GAUDIN	233	125	14 233	114	0	14 233
LA CHAPELLE LARGEAU	1 047	359	33 865	94	0	33 865
LA COUDRE	252	103	9 188	89	0	9 188
LA PETITE BOISSIERE	668	257	28 545	111	0	28 545
LE BREUIL SS ARGENTON	490	229	21 280	93	0	21 280
LE TEMPLE	460	199	16 999	85	0	16 999
LOUBLANDE	942	379	33 704	89	0	33 704
MAULEON	3 286	1 495	141 748	95	0	141 748
MOULINS	705	295	30 373	103	0	30 373
MOUTIERS SS ARGENTON	630	303	31 319	103	0	31 319
NUEIL-LES-AUBIERS	5 669	2 383	241 234	101	598 621	839 855
RORTHAIS	763	322	35 967	112	32 802	68 769
ST AMAND SUR SEVRE	1 355	591	60 884	103	0	60 884
ST AUBIN DE BAUBIGNE	1 387	588	66 682	113	0	66 682
ST AUBIN DU PLAIN	589	253	34 395	136	0	34 395
ST MAURICE LA FOUGEREUSE	546	254	32 255	127	0	32 255
ST PIERRE DES ECH.	1 407	581	62 460	108	0	62 460
ULCOT	57	32	4 527	141	0	4 527
VOULMENTIN	1 117	496	59 944	121	0	59 944
TOTAL CANTON	24 004	10 433	1 086 306	104	631 423	1 717 729

CANTON DU VAL DU THOUET :

COMMUNES	Habitants	Abonnés	Conso Ordinaire	Moyenne / abonné	Conso Industrielle	Conso Totale
ARGENTON L'EGLISE	1 429	684	55 987	82	0	55 987
BAGNEUX	230	112	10 738	96	0	10 738
BOUILLE LORETZ	1 071	525	44 936	86	0	44 936
BOUILLE ST PAUL	501	188	23 905	127	0	23 905
BOUSSAIS	444	214	21 045	98	0	21 045
CERSAY	737	402	44 090	110	0	44 090
COULONGES THOUARSAIS	458	219	27 608	126	0	27 608
GLENAY	575	271	22 323	82	0	22 323
LUCHE THOUARSAIS	499	213	23 956	112	16 024	39 980
LUZAY	601	296	28 414	96	0	28 414
MASSAIS	586	299	45 086	151	0	45 086
MAUZE THOUARSAIS	0	5	329	66	0	329
PIERREFITTE	337	148	18 811	127	0	18 811
SAINT VARENT	2 546	1 181	122 016	103	299 827	421 843
SAINTE GEMME	391	172	13 222	77	0	13 222
ST MARTIN DE SANZAY	1 018	507	50 349	99	0	50 349
ST PIERRE A CHAMP	313	143	20 854	146	0	20 854
TOTAL CANTON	11 736	5 579	573 669	103	315 851	889 520

3ème Partie :

LES INDICATEURS FINANCIERS



LE PRIX DE L'EAU POTABLE

☐ Modalités de tarification

ATTENTION : La facture d'eau potable reçue par l'utilisateur peut regrouper trois éléments dont un seul est maîtrisé par le Syndicat du Val de Loire :

1 – **L'eau potable** dont le détail est expliqué ci-après, contrôlé par le SVL et encaissé par VEOLIA pour le compte du Syndicat.

2 – **La redevance d'assainissement** liée au volume d'eaux usées, collectées et épurées. Elle est fixée et encaissée par la collectivité ayant la compétence assainissement.

3 – **Les redevances « pollution domestique » et « modernisation des réseaux de collecte »** versées à l'Agence de l'Eau pour subventionner des actions en faveur de la protection de la ressource.

~~~~~

**Toutes les informations et les commentaires ci-après ne concernent donc que l'eau potable.**

~~~~~

La tarification de l'eau du Syndicat est basée sur 2 éléments :

1 – **Une part fixe** qui correspond à l'abonnement : c'est la part à payer du seul fait d'être raccordé au réseau. Elle couvre les frais fixes : relevé de compteurs, facturation, entretien du réseau, etc...

2 – **Une part liée à la consommation** avec un prix au m³ dégressif multiplié par le nombre de m³ consommé dans l'année.

INFORMATION : Les compteurs ne sont relevés qu'une seule fois dans l'année.

- La 1^{ère} facture comprend donc l'abonnement semestriel + 50 % du volume consommé l'année précédente
- La 2^{ème} facture comprend l'abonnement semestriel + la différence entre le relevé de compteur et le volume payé lors de la 1^{ère} facture.



☐ Tarifs du Service EAU POTABLE :

Les tarifs du service EAU POTABLE sont votés chaque année par le Comité Syndical. Les dates des délibérations fixant ceux-ci sont les 19 Novembre 2014 et 14 Octobre 2015.

Prix des abonnements par semestre

	Tarif 2015 HT	Tarif 2016 HT
- Abonnement ordinaire :	40,85 € / semestre	38,00 € / semestre
- Abonnement secondaire :	28,50 € / semestre	28,50 € / semestre
- Abonnement pour compteur desservant n locaux :	n * abonnement principal	n * abonnement principal
- Abonnement borne de puisage :	123,30 € / semestre	123,30 € / semestre
- Abonnement industriel :	1.094,00 €/semestre	1.094,00 €/semestre

Prix des consommations au m³





	Tarif 2015 HT	Tarif 2016 HT
- Consommation tarif ordinaire :	1,05 €/m ³	1,01 €/m ³
- Consommation tarif industriel :	0,86 €/m ³	0,83 €/m ³
- Ventes en gros :	1,35 €/m ³	1,35 €/m ³

Gestion clientèle

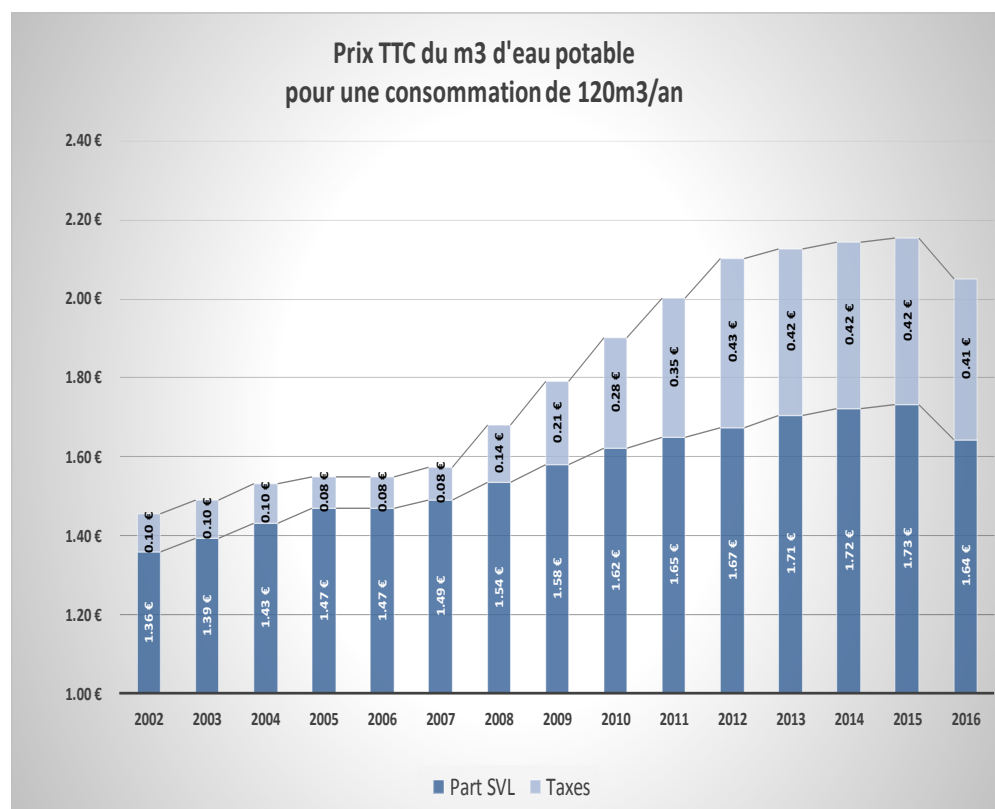
	Tarif 2015 HT	Tarif 2016 HT
- Frais d'accès au service sans déplacement d'agent :	46,25 €	40,00 €
- Frais d'accès au service avec déplacement d'agent :	66,10 €	40,00 €
- Pénalité de retard pour les nouveaux abonnés (entrants) :		
▪ J + 14 : rappel unique	10,00 €	12,00 €
▪ + 10 Jours : ordre de fermeture	(sans TVA)	(sans TVA)
- Pénalité de retard pour les clients ordinaires :		
▪ J + 21 : 1 ^{er} rappel	2,00 €	3,00 €
▪ + 14 jours : avis de prochaine coupure	8,00 €	12,00 €
▪ + 10 Jours : ordre de fermeture	(sans TVA)	(sans TVA)
- Pénalité de retard pour les clients communaux et administrations :		
▪ J + 58 : rappel unique	10,00 €	12,00 €
▪ + 10 Jours : ordre de fermeture	(sans TVA)	(sans TVA)
- Pénalité de retard pour les arrêts de compte (sortants) :		
▪ J + 21 : rappel unique	10,00 €	12,00 €
▪ + 10 Jours : contentieux	(sans TVA)	(sans TVA)
- Frais de fermeture de branchement :	53,00 €	53,00 €
- Frais d'ouverture de branchement :	53,00 €	53,00 €
- Frais de déplacement pour raisons injustifiées :	53,00 €	53,00 €

❑ Facture type pour 120 m³

Regroupant : - les 2 abonnements semestriels
- la consommation de 120 m³

Désignation	Facture 2015	Facture 2016	% 16/15
Abonnement ordinaire : 	81,70 €	76,00 €	- 7,0 %
Consommation - 120 m ³ : 	126,00 €	121,20 €	- 3,8 %
Redevance Pollution Domestique - 120 m ³ : 	37,20 €	36,00 €	- 3,2 %
TOTAL HT	244,90 €	233,20 €	
TVA 5,5 %	13,47 €	12,83 €	
TOTAL TTC	258,37 €	246,03 €	- 4,8 %
Prix moyen TTC au m ³	2,153€	2,050€	- 4,8 %

	2013	2014	2015	2016	% 16/15
Part SVL	204,60 €	206,50 €	207,70 €	197,20 €	- 5,1 %
Taxes et TVA	50,50 €	50,60 €	50,67 €	48,83 €	- 3,6 %
Facture TTC – 120 m ³	255,10 €	257,10 €	258,37 €	246,03 €	- 4,8 %
Prix TTC au m ³ pour une consommation de 120m ³	2,13 €	2,14 €	2,15 €	2,05 €	- 4,8 %

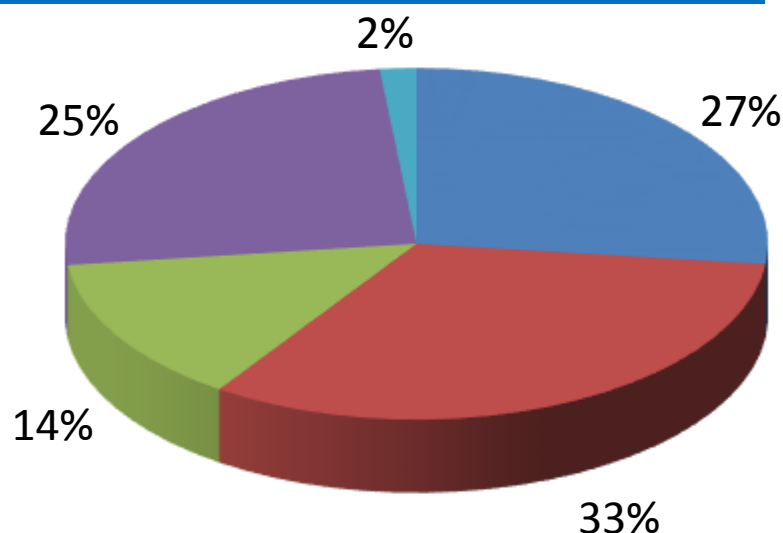


LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU SVL

□ Présentation des comptes administratifs

	2014	2015
Produits des ventes d'eau	8.018.244 €	8.205.545 €
Participations aux Travaux	288.431 €	233.725 €
Prestations de services	212.843 €	171.246 €
Frais de relance et pénalités	68.869 €	63.469 €
Quote-part de subventions	69.781 €	74.533 €
Autres produits	77.773 €	235.168 €
Total des recettes de fonctionnement	8.735.942 €	8.983.686 €
Coût des achats d'eau	2.313.375 €	2.202.546 €
Branchements d'eau	320.071 €	249.132 €
Frais Généraux du Syndicat	163.424 €	175.640 €
Exploitation du service d'eau	2.940.351 €	2.849.054 €
Intérêts d'emprunts	364.139 €	363.101 €
Amortissements	1.722.336 €	1.540.099 €
Autres Charges	411.520 €	202.738 €
Total des dépenses de fonctionnement	8.235.218 €	7.582.310 €
Résultat de fonctionnement de l'année	+ 500.724 €	+ 1.401.376 €

Une facture d'eau potable de 100 € permet de financer les postes suivants :

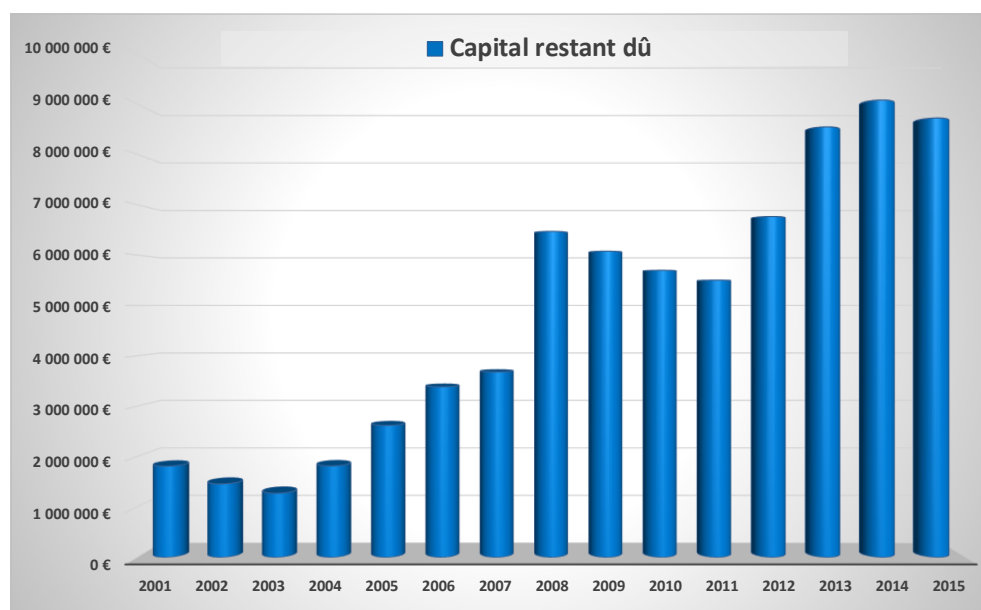
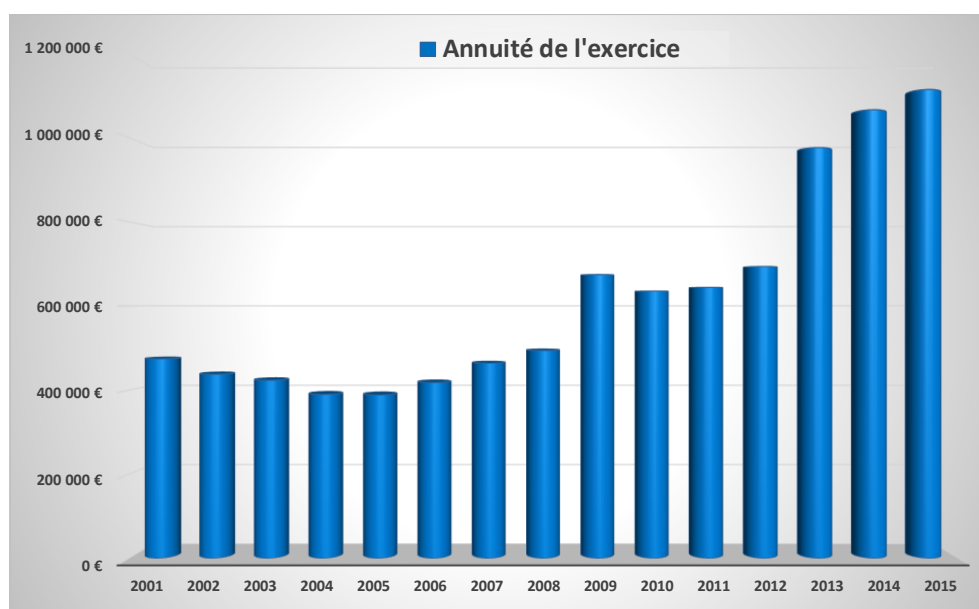


- Achats d'eau
- Exploitation du service d'eau
- Remboursement emprunts
- Autofinancement des travaux
- Frais de fonctionnement du SVL

□ L'analyse financière

Les emprunts :

	2011	2012	2013	2014	2015
Annuité d'emprunt	644 k€	694 k€	976 k€	1.066 k€	1.114 k€
Montant des nouveaux emprunts	200 k€	1.700 k€	2.400 k€	1.150 k€	400 k€
Capital restant dû au 31 décembre	5.502 k€	6.763 k€	8.542 k€	9.075 k€	8.718 k€

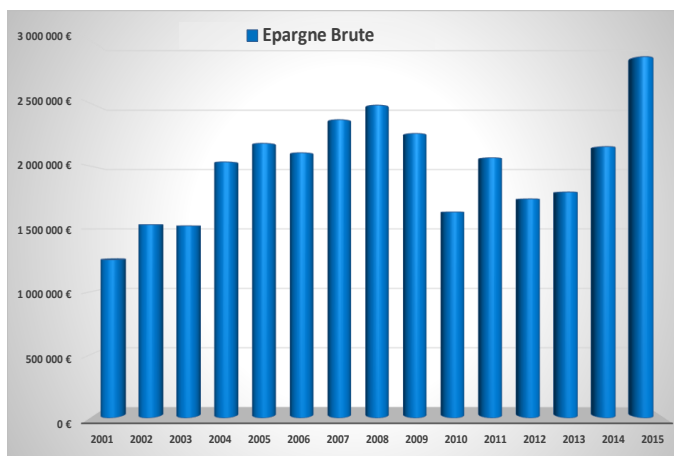


Les ratios financiers :

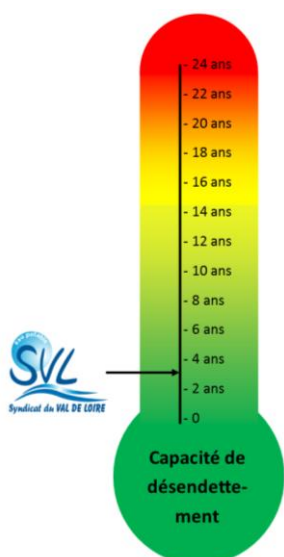
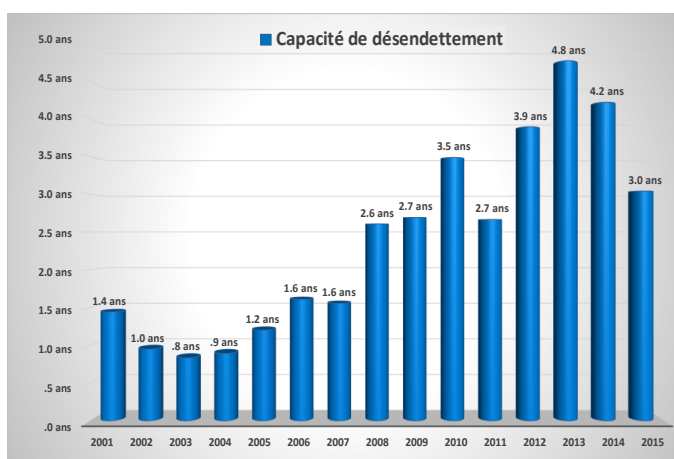
	2011	2012	2013	2014	2015
Epargne Brute	2.065 k€	1.739 k€	1.793 k€	2.153 k€	2.867 k€
Durée d'extinction de la dette	2,7 ans	3,9 ans	4,8 ans	4,2 ans	3,0 ans
Epargne Nette	1.670 k€	1.303 k€	1.171 k€	1.451 k€	2.116 k€

L'épargne brute, appelée aussi «capacité d'autofinancement» (CAF) correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent de liquidités récurrentes permet de :

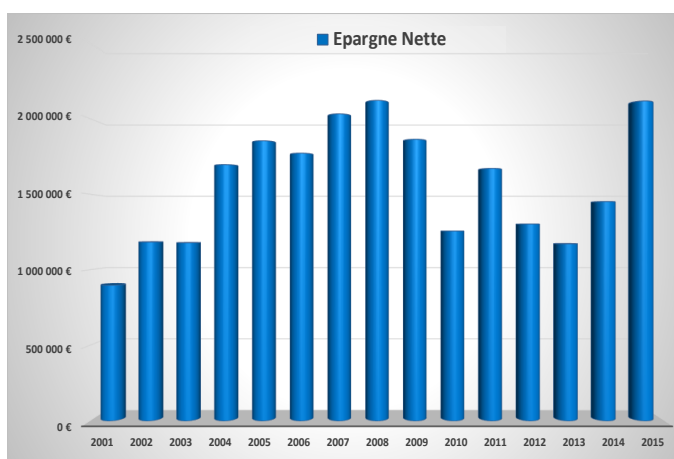
- faire face au remboursement de la dette en capital,
- financer tout ou une partie de l'investissement.



La Capacité de désendettement permet de mesurer la durée d'extinction de la dette de la collectivité. Il s'agit du capital restant dû, divisé par l'Epargne Brute. Ce ratio permet de savoir le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du capital en y consacrant toute l'Epargne Brute. Il représente la solvabilité réelle de la collectivité.



L'Epargne Nette est calculée à partir de l'Epargne Brute, diminuée du remboursement du capital des emprunts. Elle mesure l'épargne disponible pour les investissements après le remboursement de la dette.



LES INVESTISSEMENTS

□ Programme de travaux 2015

Opération	Montant HT
Lotissements 2015	300.000 €
Renouvellement Urbain 2015	600.000 €
Renouvellement Rural 2015	300.000 €
Desserte d'écart 2015	120.000 €
Renouvellement Canalisation St Aubin-la Ménie Ø400mm	1.500.000 €
Renouvellement Canalisation Combrand – le Pin Ø400mm	450.000 €
Desserte Hôpital Faye l'Abbesse	90.000 €
Réfection extérieure du réservoir de Moulin Jacquet	130.000 €
Travaux divers 2015	100.000 €

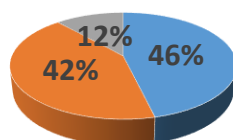
□ Le programme pluriannuel

Opération	Planning	Montant HT
Etude patrimoniale	2014-2016	200.000 €
Renouvellement canalisation la Butte - Sanzay Ø 350mm	2017-2018	3.700.000 €
Renouvellement Canalisation Montigny – Cirières Ø 400mm	2018-2019	900.000 €
Renouvellement Canalisation Montigny – Cirières Ø 400mm	2018-2019	900.000 €
Renouvellement Canalisation Cirières – Combrand Ø400mm	2019-2020	1.400.000 €
Réfection hydraulique station de pompage de Terves	2016-2017	500.000 €
Réfection hydraulique station de la Butte	2017-2018	400.000 €
Réfection du réservoir de Mauléon	2017	200.000 €

□ Les investissements passés

	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Etudes (20)	157 k€	124 k€	14 k€	146 k€	66 k€	507 k€
Equipements (21)	25 k€	27 k€	19 k€	34 k€	25 k€	130 k€
Travaux (23)	1.526 k€	3.356 k€	3.689 k€	2.231 k€	2.455 k€	13.257 k€
Total Dépenses d'Equipement	1.708 k€	3.507 k€	3.722 k€	2.411 k€	2.546 k€	13.894 k€
Emprunt annuel	200 k€	1.700 k€	2.400 k€	1.150 k€	400 k€	5.850 k€
Subventions - Participations	405 k€	333 k€	434 k€	148 k€	298 k€	1.618 k€

Financement des travaux



- Autofinancement
- Emprunt
- Subventions - Participations

LE SVL SOLIDAIRE

□ Les Rabais Fuites

Depuis 1998, un système de mutualisation a été mis en place au SVL pour aider les abonnés victimes de fuites non détectables après compteur à s'acquitter de leur facture.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de ce dispositif :

	2012	2013	2014	2015	% 15/14
Nombre de rabais demandés	119	72	158	122	- 23 %
Nombre de rabais accordés	83	39	116	81	- 30 %
Nombre de m3 bénéficiant du rabais fuites	21.393 m ³	25.170 m ³	39.207 m ³	32.123 m ³	- 18 %
Coût total du rabais pour le SVL	21.385 €	21.800 €	40.383 €	33.372 €	- 17 %



□ Le Fonds Solidarité EAU

Depuis plusieurs années, le Syndicat du Val de Loire participe financièrement au Fonds de Solidarité EAU, géré par le Conseil Général des Deux Sèvres. Celui-ci vient en aide aux personnes en grande difficulté à s'acquitter de leur facture d'eau.

La somme allouée, par les élus, au titre de l'année 2015 s'est élevée à 16.000 €, soit 0,2 % des ventes d'eau.

□ La Coopération Internationale

Depuis le 27 janvier 2005, la loi "Oudin-Santini" permet aux collectivités locales et aux agences de l'eau, d'affecter jusqu'à 1% de leur budget à des actions de coopération et de solidarité internationale.

Au niveau du SVL, le Comité Syndical a décidé d'affecter 0,2 % du montant des ventes d'eau au financement d'actions de coopération internationale liées à l'eau, soit 16.000 € pour l'année 2015.



Les projets financés par le SVL pour l'année 2015, ont été les suivants :

- Extension du réseau d'eau potable dans le village d'Aina à Madagascar – Association « Enfants de Madagascar » (Mauléon) : Participation du SVL pour 3.500 €.
- Création de 2 puits et stockage d'eau à Waras, en Afghanistan – Solidarités Sans Frontières (Courlay) : Participation du SVL pour 2.022 €.
- Réalisation d'une extension du réseau d'eau potable dans le quartier de Dzodzekodzi à Kpalimé, au Togo – Amitiés Bressuire – Kpalimé (Bressuire) : Participation du SVL pour 3.500 €.



RESUME - LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 2015

☐ Indicateurs descriptifs du service

Indicateur	Définition	Valeur
D.101.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.	83.882
D.102.0 – Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m ³	2,05 €
D.151.0 – Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant, ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).	24 heures ouvrées

☐ Indicateurs de performance

Indicateur	Définition	Valeur
P.101.1 – Taux de conformité des analyses bactériologiques ARS	Pourcentage des prélèvements bactériologiques - réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire ou par l'opérateur dans le cadre de sa Surveillance lorsque celle-ci se substitue toute ou en partie au Contrôle Sanitaire - jugés conformes selon la réglementation en vigueur	99,8 %
P.102.1 – Taux de conformité des analyses physico-chimiques ARS	Pourcentage des prélèvements physico-chimiques - réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire ou par l'opérateur dans le cadre de sa Surveillance lorsque celle-ci se substitue toute ou en partie au Contrôle Sanitaire - jugés conformes selon la réglementation en vigueur	100,0 %
P.103.2B – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois : - le niveau de connaissance du réseau et des branchements - et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable.	105 / 120
P.104.3 – Rendement du réseau de distribution	Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	86,3 %

P.105.3 – Indice linéaire des volumes non comptés	Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	0,90 m³/jour/km
P.106.3 – Indice linéaire de pertes en réseau	Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	0,87 m³/jour/km
P.107.2 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0,42 %
P.108.3 – Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage	69,8/100
P.109.0 – Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0,0031 €/m³
P.151.1 – Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés	3,05 u/1.000 abonnés
P.152.1 – Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	100,0 %
P153.2 – Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	3,0 ans
P154.0 – Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	0,71 %
P155.1 – Taux de réclamations	Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service	0,08 u/1.000 abonnés



Etablissement public du ministère chargé du développement durable

NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

Édition mars 2016
CHIFFRES 2015

L'article 161 de la loi modifiée l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 3,88 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 466 euros par an et une mensualité de 39 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 14 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

www.eau-loire-bretagne.fr
www.prenons-soin-de-leau.fr



Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE / 1

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2015 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 14 % du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2015, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 363 millions d'euros dont 286 millions en provenance de la facture d'eau en diminution de 5 % par rapport à 2013.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2015 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source AELB

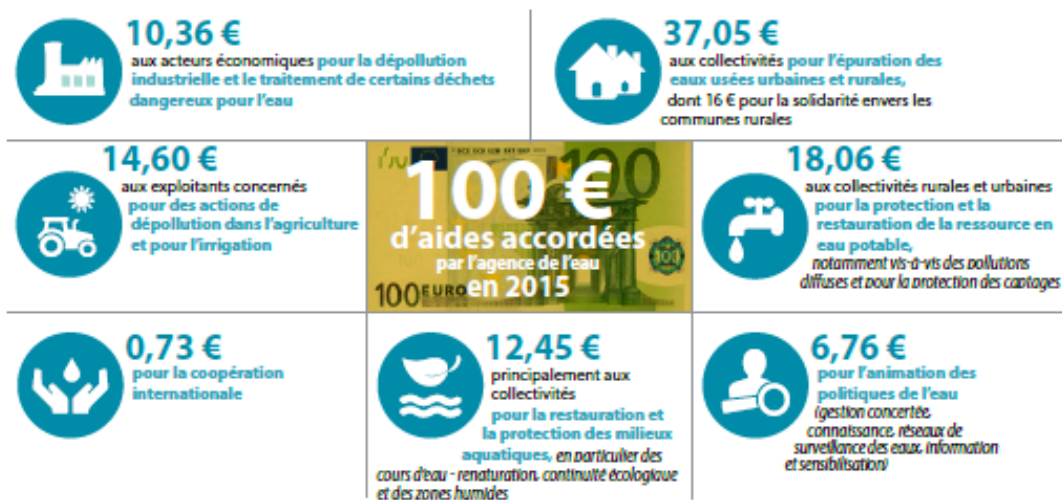


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2015 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2015

Pour réduire les sources de pollution

- 8 000 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques
- l'agence finance un diagnostic individuel ou un accompagnement auprès de 4 200 exploitations agricoles pour réduire les pollutions

Pour dépolluer les eaux

- les stations d'épuration urbaines sont conformes aux normes européennes, une conformité à maintenir !
- plus de 2 000 projets vont améliorer le fonctionnement des réseaux d'eaux usées et les performances des stations d'épuration
- l'agence finance également la réhabilitation de 2 600 installations d'assainissement non collectif
- 351 projets vont permettre de mieux collecter et traiter les pollutions industrielles et artisanales
- en agriculture, 49 nouvelles exploitations s'équipent pour extraire et exporter 7 622 tonnes de phosphore en dehors des bassins versants sensibles à l'eutrophisation

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 820 km de cours d'eau sont restaurés et 2 053 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau
- 204 ouvrages sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation des poissons et des sédiments dans les cours d'eau
- 3 955 hectares de zones humides sont restaurés ou acquis

Pour préserver les ressources

- 92 % des captages prioritaires identifiés précédemment bénéficient d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau
- 271 actions sont financées auprès des communes pour réduire les fuites sur les réseaux d'eau potable

Pour préserver le littoral

- 123 contrats sont conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires
- 38 chantiers de carénage s'engagent avec l'aide de l'agence pour réduire leur pollution

Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- l'agence soutient 56 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) ; définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 84 % du territoire
- pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elle finance l'animation de 362 contrats territoriaux qui couvrent 77 % du bassin
- des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements

Pour une gestion solidaire des eaux

- ici, avec les communes rurales : en 2015 l'agence de l'eau leur apporte 106 millions d'euros pour réaliser leurs projets pour l'épuration et l'eau potable
- ailleurs, pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement, l'agence soutient 52 projets qui bénéficient à 227 000 habitants



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Délégation Armor-Finistère
 Parc technologique du Zooopôle
 Espace d'entreprises Kerala - Bât. B
 18 rue du Sabot
 22440 PLOUFRAGAN
 Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax: 02 96 33 62 42
 armor-finistere@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Anjou-Maine
 17 rue Jean Grémillon - CS 12104
 72021 LE MANS CEDEX 2
 Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax: 02 43 86 96 11
 anjou-maine@eau-loire-bretagne.fr

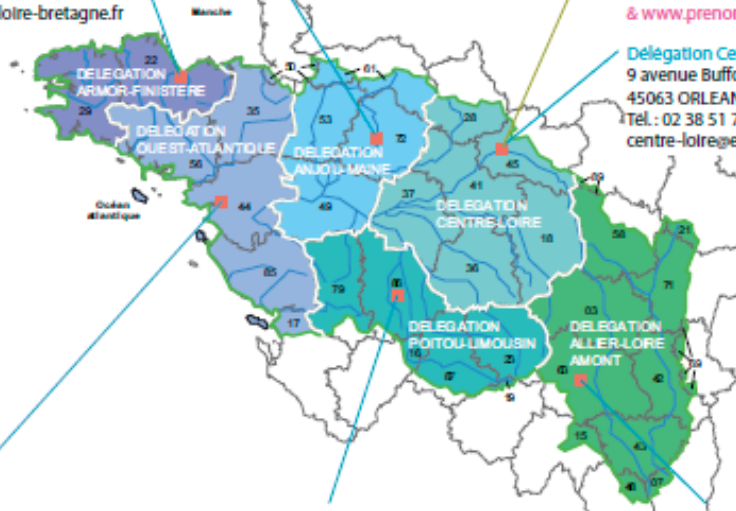
Agence de l'eau Loire-Bretagne
 9 avenue Buffon - CS 36339
 45063 ORLEANS CEDEX 2
 Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 74 74
 webmestre@eau-loire-bretagne.fr
 www.eau-loire-bretagne.fr
 & www.prenons-soin-de-leau.fr

Délégation Centre-Loire
 9 avenue Buffon - CS 36339
 45063 ORLEANS CEDEX 2
 Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 73 25
 centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Ouest atlantique
 1 rue Eugène Varlin - CS 40521
 44105 NANTES CEDEX 4
 Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax: 02 40 73 39 93
 ouest-atlantique@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
 7 rue de la Goelette - CS 20040
 86282 SAINT-BENOIT CEDEX
 Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax: 05 49 38 09 81
 poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
 19 allée des eaux et forêts
 Site de Marmilhat sud - CS 40039
 63370 LEMPDES
 Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax: 04 73 93 54 62
 allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vézère et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin. Il concerne 8 régions et 36 départements en tout ou partie, plus de 7 000 communes et près de 13 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

- sa grande façade littorale, avec 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, conchyliculture, baignade et pêche à pied
- la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau
- la présence de nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- la présence de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante

Le comité de bassin Loire-Bretagne est composé de 190 membres qui représentent les collectivités locales (76), les usagers économiques et les associations de protection de l'environnement, de la défense des consommateurs et de pêche (76) et les services de l'État (38).

L'agence de l'eau est présente sur le terrain avec six délégations situées à Clermont, Orléans, Poitiers, Le Mans, Nantes et Saint-Brieuc.

La qualité des rivières sur ordiphone et tablette

NOUVEAUTÉ 2016 QUELS POISSONS PEUENT NOS RIVIÈRES ?



Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un ordiphone et une tablette sur le terrain.

Téléchargez l'application gratuitement
 Flashez directement le QRCode
 L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.



29 rue Lavoisier
Parc d'activités de Saint Porchaire
79 300 BRESSUIRE

Tél : 05.49.80.34.71

Fax : 05.49.82.44.68

courriel : accueil@svl79.fr - site Internet : www.svl79.fr

